

UNIVERSITÉ ABDERRAHMANE MIRA DE BÉJAÏA
FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUE, COMMERCIALES ET DES SCIENCES
DE GESTION
DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION



MÉMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme
de **MASTER** en **SCIENCE DE GESTION**

OPTION :

ENTREPRENEURIAT

Thème :

EVALUATION DE L'APPORT DES DISPOSITIFS
D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES AU
NIVEAU DE LA WILAYA DE BÉJAÏA

Réalisé par :

M.LAMAMRA AKLI

M^{elle}. MEKREZ NORA

Encadré par :

Dr. KIROUANI Lyes

Année universitaire 2020/2021

REMERCIEMENT

Nous remercions Dieu le tout puissant de nous avoir donné le courage et la patience afin de réaliser ce travail de recherche.

Nous tenons à remercier notre promoteur, Monsieur, KIROUANI Lyes pour l'effort fourni, les conseils prodigués et sa persévérance dans notre suivi.

Nos sincères et profonds remerciements à :

M. Medkour Samir qui a toujours été présent pour nous aider et encourager dans l'accomplissement de ce travail,

il trouve ici l'expression de notre gratitude.

Sans oublier Zidelkhil Halim qui nous a toujours aidé et conseillé et orienté afin de réaliser ce travail.

On tient à remercier également toutes celles et ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail.

Dédicace

*Avant toute chose je tiens à remercier Dieu le plus puissant pour
m'avoir donné la force et la patience afin de réaliser ce modeste
travail que je dédie particulièrement :*

*Aux personnes devant tous les mots de l'univers sont incapables
d'exprimer mon amour et mon affection mes chers parents (Hamid et
Hakima) pour tous les efforts et sacrifices qui*

ont entrepris à devenir ce que je suis ;

A mes deux chères sœurs ; Katia et Nawal

A mon cher frère ; Zaid et ma belle-sœur

wahiba

A mon beau-frère Ahmed

A mes chers neveux ; Amine, Ilyas et Dania

A mes grands-parents ; Yemma Hassina, Malek et Zahia,

A mes oncles et toutes leurs familles;

A mes tentes et leur marie,

A mes cousins et cousines du petit au grand,

A Toutes mes copines particulièrement : Sarah, Lydia, fazou,

Djida, Nora.

A mon binôme Lélé et sa famille ;

NORA

Dédicace

Je dédie ce travail à mes très chers parents

*Que j'aime énormément qui m'ont soutenu, encouragé durant toutes
mes années d'études, et que Dieu me les protège*

A toutes mes sœurs et leurs époux

Ainsi à mes chers neveux

A tous ceux qui me sont Chers

A toute la famille

A tous mes amis (es)

A mon binôme NORA'ti et toute sa famille

A toute personne qui m'enseigné durant toute ma vie

Je tiens à leur dire un grand Merci pour votre aide

AKLI

Liste d'abréviations et leurs significations

ANADE Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat

ANDI agence nationale de développement de l'investissement

ANGEM agence nationale de gestion de micro crédit.

ANSEJ agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes

APC activités pédagogiques complémentaires

APSI agence de promotion de soutien et de suivi de l'investissement

BIT Bureau International du Travail

BTPH bâtiments, travaux public et hydraulique.

BTP bâtiments, travaux public

CNRC Centre National du Registre du Commerce

DA Dinar algérien

EPA établissement public à caractère administratif.

EURL Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

FGMMC fond de garantie mutuelle des micros crédit

FMI Fonds Monétaire International

GUD Le Groupe union défense

IBS impôt sur les bénéfices des sociétés

IFU impôt forfaitaire unique

IBS Impôt sur les bénéfices des sociétés

ONS Office national des statistiques

PAS plans d'ajustement structurel

PME Petit et moyen entreprise

PNR prêt non rémunéré

SARL société à responsabilité limite

SCS Les sociétés en commandite simple

SMIG salaire minimum interprofessionnel garanti

SNC Les sociétés en nom collectif

SPA Les sociétés par action

TPE très petite entreprise

TAP taxe sur l'activité professionnelle

TVA taxe sur la valeur ajoutée

Liste des tableaux

NUMERO DU TABLEAU	DESIGNATION	PAGES
Tableau N°01	Définitions de la notion de l'entrepreneur selon les écoles de pensée	20
Tableau N° 02	la répartition des entreprises selon la taille et le chiffre d'affaires	25
Tableau N° 03	les modes de financement proposés par l'ANADE	40
Tableau N° 04	la structure financement triangulaire	41
Tableau N° 05	la structure du financement mixte	42
Tableau N° 06	la structure l'autofinancement	42
Tableau N° 07	Prêts ANSEJ sans intérêt	43
Tableau N° 08	Mouvements des PME privées durant les trois (03) dernières années	61
Tableau N° 09	Répartition des PME par secteur d'activité au 31/12/2020	62
Tableau N° 10	Répartition des projets d'investissement réalisés par grand secteur d'activité du 01/01/2018 au 31/12/2020	63
Tableau N° 11	Répartition des projets d'investissement réalisés par grand secteur d'activité du 01/01/2018 au 31/12/2020	64
Tableau N° 12	Réalisation de l'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) de Bejaia de 2017 AU 2019 par secteur d'activistes	65

Liste des schémas

Numéros des schémas	DESIGNATION	PAGES
Schéma N° 01	Organigramme de l'ANGEM	48

Sommaire

Introduction générale	4
Chapitre I : Généralités sur l'entrepreneuriat et l'entrepreneur	8
Introduction	9
Section 01 : Cadre conceptuel.....	9
1.1 C'est quoi l'entrepreneuriat ?	9
1.2 Définition du concept d'entrepreneuriat	10
1.3 Diverses visions sur le phénomène entrepreneurial.....	10
Section 02: Concept théorique de l'entrepreneur	11
2.1 L'évolution du concept d'entrepreneur	12
2.1.1 L'entrepreneur dans la pensée classique	12
2.1.2 L'approche managériale de l'entrepreneur.....	13
2.1.3 L'entrepreneur dans la pensée contemporaine	16
2.2 Définition de l'entrepreneur	18
2.2.1 Selon l'école économique.....	18
2.2.2 Selon les psychologues.....	19
2.2.3 Selon les gestionnaires	19
Conclusion	22
Chapitre II : La création d'entreprises et chômage en Algérie	23
Introduction.....	24
Section 01 : La création d'entreprises	24
1.1 Définition de l'entreprise.....	24
1.2 Étapes de la création d'entreprises	25
1.3 Types de financement en Algérie	26
1.4 Les différentes formes commerciales des entreprises.....	27
Section 02 : Le chômage en Algérie	30
2.1 Définition du chômage	30
2.2 L'évolution du chômage en Algérie.....	31
2.2.1 Le chômage avant 1986 ;.....	31
2.2.2 Le chômage durant la période (1986-1999)	32
2.2.3 Le chômage après les années 2000	32
2.3 Les causes du chômage en Algérie	32

2.3.1	La croissance démographique.....	32
2.3.2	Le progrès technique	33
2.3.3	Le facteur culturel.....	33
2.3.4	La crise économique.....	33
	Conclusion	34
Chapitre III : Dispositifs d'aide à la création d'entreprises dans la wilaya de Bejaïa....		35
	Introduction.....	36
1	Le Dispositif de l'ANADE (ex. : ANSEJ).....	36
1.1	Les missions et objectifs de l'ANADE	37
1.2	Conditions d'éligibilité et constitution du dossier.....	38
1.3	Les modes de financement proposés par l'ANADE	39
1.4	Les aides financières et avantages accordés	42
2	Dispositif de l'ANGEM et la création d'emplois	46
2.1	Présentation et organisation de l'ANGEM	46
2.2	Missions et Objectifs de l'ANGEM.....	49
2.3	Conditions d'éligibilité et financements proposés par l'ANGEM	50
3	Dispositif de l'Agence nationale de Développement industriel pour la promotion de l'investissement « ANDI ».....	54
3.1	Présentation de l'agence et du Guichet Unique	54
3.2	Missions de l'ANDI	55
	CONCLUSION	58
Chapitre IV: La dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de Bejaïa.....		59
	Introduction.....	60
	Section 1 : État de lieux des PME de la wilaya de Bejaïa	60
1.1	Présentation de la wilaya de Bejaïa.....	60
1.1.1	Situation géographique.....	60
1.1.2	L'activité économique dans la wilaya de Bejaïa.....	61
1.1.3	Évolution de la population des PME Bejaïa de 2017 à 2020.....	61
1.1.4	La répartition des PME par secteur d'activité dans la wilaya de Bejaïa	62
	Section 02 : La contribution des dispositifs d'aide à la création d'entreprises à la dynamique entrepreneuriale au niveau de Bejaïa.....	63
1.2	La contribution de L'Andi a la dynamique entrepreneuriale.....	63

1.3	La contribution de l'ANADE a la dynamique entrepreneuriale	64
1.4	La contribution de l'ANGEM a la dynamique entrepreneuriale.....	65
	Conclusion	66
	Conclusion générale.....	67
	Bibliographie.....	71
	Résumé	76

Introduction générale

Introduction générale

L'entrepreneuriat constitue aujourd'hui un phénomène qui attire de plus en plus les chercheurs dans les domaines de l'économie et de la gestion.

Ce phénomène jugé très complexe, qui au cours du temps a pris plusieurs significations. Plusieurs auteurs et chercheurs dans ce domaine ont essayé d'apporter une définition pour ce concept. Parmi ces auteurs, nous citons Thierry Verstraete¹ qui a défini l'entrepreneuriat comme étant un phénomène combinant un individu et une organisation, l'un se définit par rapport à l'autre et vice versa. « *L'entrepreneuriat est le processus qui amène les personnes à envisager la propriété d'une entreprise comme une option ou solution de carrière viable, à arriver avec des projets d'entreprise à apprendre à devenir des entrepreneurs, à lancer et à développer une entreprise* ».

L'entrepreneur est l'acteur essentiel de l'activité économique. Il remplit un certain nombre de fonctions socio-économiques, telles que la création d'emploi, le soutien de l'innovation, l'amélioration de la concurrence et la diminution des inégalités sociales, entre autres indispensables pour le bon fonctionnement de l'économie de marché.

En Algérie, l'initiative privée a été libérée durant le début des années quatre-vingt, suite au choc pétrolier de 1986, l'Algérie s'est retrouvée confrontée à une crise économique qui se traduit par l'incapacité à créer de l'emploi additionnel, qui se conjugue au licenciement des ouvriers du secteur public et à une chute du taux de croissance économique...

En effet; la transition de l'Algérie d'une économie planifiée vers une économie du marché est censée résoudre la crise de l'emploi, cette transition a entraîné la destruction progressive du tissu économique et social. Cette dernière est la conséquence des réformes du plan d'ajustement structurel imposé par le Fonds Monétaire International et dont l'application programmée dans le temps a été mise en œuvre entre avril 1994 et décembre 1997 par les autorités et les opérateurs économiques algériens pour sortir de la crise de l'endettement.

¹ VESTREATE.T, « Entrepreneuriat : modélisation du phénomène », revue de l'entrepreneuriat, vol 1, n° 1, 2001

Afin d'atténuer cette affliction, les pouvoirs publics algériens ont pu mettre en œuvre des politiques d'emploi, des dispositifs d'accompagnements à la création d'entreprises dans le but de transformer le chômeur d'aujourd'hui en offreur d'emploi de demain. De ce fait, les pouvoirs publics algériens ont entrepris une série de mesures, dont la création de L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) en 1993, l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANADE ; ex ANSEJ), en 1997, l'agence Nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) en 2003.

L'entrepreneuriat fait désormais partie des stratégies de reconversion conduite par les pouvoirs publics en Algérie, où la création d'entreprises constitue une solution au problème d'exclusion sociale, surtout le chômage des jeunes de plus en plus considérable dans la société algérienne.

Problématique

Le but de ce travail consiste à étudier l'activité entrepreneuriale, en portant une attention particulière sur les différents dispositifs mis en place par l'état afin de comprendre comment contribuent ces derniers à la création de l'emploi et à l'absorption du chômage, résultat des efforts combinés des trois principaux dispositifs à savoir l'ANADE l'ANGEM et l'ANDI.; pour ce faire, notre étude va porter sur une question centrale suivante : **Quel est l'apport des dispositifs d'aide à la création d'entreprises à la dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de Bejaia ?**

Pour pouvoir répondre cette question principale, il serait intéressant de poser quelques questions secondaires formulées comme suit :

- En quoi consiste cette politique de lutte contre le chômage et comment fonctionnent ses dispositifs mis en œuvre ?
- Les politiques utilisées par l'état sont-elles suffisantes pour faire face au chômage ?

Tout en essayant de cerner la meilleure réponse autour de notre problématique nous engageons aussi l'hypothèse suivante;

H.1. La création d'entreprises se finance de plusieurs façons aides à la création, apportent fonds propres, recours aux investisseurs et au financement, etc.

H.2. Le rôle de l'état en tant que simulateur de la création d'entreprises reste déterminant à travers la mise en place des différents programmes et dispositifs

d'aide et d'accompagnement.

Méthodologie

Sur le plan méthodologique, notre travail a été mené comme suit :

D'abord, une recherche documentaire relative au thème à travers une consultation effectuée au niveau de la bibliothèque universitaire, contenant des ouvrages, des thèses, des mémoires, des articles, des revues. Le but étant de préciser les concepts et les considérations théoriques relatives à notre thème, ainsi que d'étudier les textes législatifs et réglementaires algériens relatifs au dispositif ANADE. La collecte d'informations et de statistiques s'est effectuée auprès des organismes suivant : l'ANAD (antenne de Bejaia), la Direction de l'industrie et des mines de Bejaïa, l'office national des statistiques (ONS), l'ANDI, l'ANGEM(antenne de Bejaia).

Dans le but de mener notre recherche, nous avons organisé notre travail en quatre chapitres :

Le premier chapitre traite le cadre conceptuel de l'entrepreneuriat et le concept théorique de l'entrepreneur.

Le second chapitre porte sur la création d'entreprises en Algérie et le phénomène de chômage.

Le troisième chapitre est consacré pour la présentation des dispositifs d'aide à la création d'entreprises.

L'objet du dernier chapitre s'articule autour d'une analyse des informations collectées auprès de la direction de l'industrie et les dispositifs d'aide à la création d'entreprises privées dans la wilaya de Bejaia. Les résultats nous permettront de répondre aux préoccupations de notre problématique. Les éléments essentiels de ce chapitre concerneront la présentation de la méthodologie à suivre dans l'accomplissement d'analyse des résultats obtenus de cette recherche.

Chapitre I :
Généralités sur l'entrepreneuriat et
l'entrepreneur

Introduction

Il est parfaitement admis que l'entrepreneuriat est un vecteur vital de l'économie grâce à ses apports à l'économie et à la société, l'entrepreneuriat est donc censé dynamiser les entreprises, participer à la création d'emplois.

La littérature entrepreneuriale nous a appris que la réussite d'une aventure entrepreneuriale ne dépend pas uniquement d'un environnement favorable à la création, mais également des caractéristiques de l'entrepreneur. C'est ces deux dimensions du phénomène entrepreneurial que nous tenterons de cerner.

Plus concrètement, au cours de ce premier chapitre, nous prendrons d'abord soin de présenter quelques théories principales de la notion de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneur. et nous allons étudier l'entrepreneuriat en tant que phénomène économique et social.

Section 01 : Cadre conceptuel

L'entrepreneuriat est un phénomène qui se présente comme une discipline en construction. La recherche dans ce domaine vise à comprendre le concept et à expliquer l'activité et la dynamique entrepreneuriale. Dans ce point nous citerons quelques définitions et diverses optiques du phénomène entrepreneurial. Ensuite nous retracerons les trois approches qui délimitent le champ de recherche dans ce domaine (fonctionnelle, comportementale, et processuelle). Enfin nous présenterons les différents modèles de l'entrepreneuriat.

1.1 C'est quoi l'entrepreneuriat ?

« Le champ de l'entrepreneuriat est éclaté et ses multiples composantes sont observées et analysées par des économistes, des sociologues, des historiens, des spécialistes des sciences du comportement ou des sciences de gestion »¹

Selon JULIEN et MARCHESNAY, le mot entrepreneuriat a été choisi au

¹ Fayolle A, « Introduction à l'entrepreneuriat », Ed. Dunod, Paris, 2005, p 4.

Québec par le conseil de la langue française, au détriment du terme anglais « entrepreneurship ». Ce mot désigne « l'état (la qualité) de celui ou de ceux qui sont entrepreneurs. Cet état résulte de plusieurs facteurs plus ou moins complémentaires, l'esprit d'entreprise, la création d'entreprises et l'action d'entreprendre ou de conduire une entreprise en étant entrepreneur.»².

1.2 Définition du concept d'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est un phénomène difficile à définir puisqu'un flou entoure la délimitation des activités qu'il recouvre, pour Andersson A.R. (2005), « il est impossible de s'accorder sur une définition précise de l'entrepreneuriat »³.

Selon **Verstraete (2000)** « l'entrepreneuriat est un phénomène trop complexe pour être réduit à une simple définition, son intelligibilité nécessitant une modélisation. Cette complexité exclut la possibilité d'une délimitation stricte et univoque de ses frontières sémantiques »⁴

Le même auteur a défini l'entrepreneuriat comme « l'entrepreneuriat est un phénomène combinant un individu et une organisation. L'un se définit par rapport à l'autre et vice-versa. Ainsi, le terme entrepreneuriat décrit une relation symbiotique entre un entrepreneur et une organisation : l'entrepreneur agit, structure, et engage son environnement à des fins socioéconomiques »⁵

1.1 Diverses visions sur le phénomène entrepreneurial :

Dans ce point, nous allons exposer quelques visions de gestionnaires, qui reflètent la complexité du phénomène de l'entrepreneuriat, et qui est lui-même considéré un domaine de recherche à multiple point d'entre :

² Andersson A.R (2005) ; « Enacted Metaphor ; the theatricality of Entrepreneurial Process » International Small Business Journal .vol 23 .p587-603

³ Julien P, Marchesnay M, « L'entrepreneuriat », Economica, Paris, 1996, P 8.

⁴ Verstraete T, « Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat », Éditions EMS, 2000, p11

⁵ Verstraete T, « Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat », Éditions EMS, 2000, p11

Alain Fayolle (2004)⁶ stipule que l'explication du projet entrepreneurial ne peut pas être sous forme d'une suite ordonnée d'étapes et de phases, mais c'est prendre en compte la combinaison comprend deux composantes : la première est stratégique (le projet, l'environnement et les ressources), la deuxième est humaine (l'entrepreneur : ses comportements, ses aptitudes, ses motivations et ses partenaires) .Alors que Emile Michel Hernandez (1999) ⁷ précise que la démarche entrepreneuriale prend au sens large les aspects suivant : la croissance interne, la franchise, l'essaimage, la reprise d'entreprise et la création ex nihilo.

Enfin l'Académie de l'entrepreneuriat qui regroupe l'élite francophone énonce que « le champ de l'entrepreneuriat couvre tous les aspects e l'engagement de l'entrepreneur, tant que professionnels, qui apparaissent lors de la création de l'entreprise et tout au long du cycle de vie celle – ci. Il s'entend aussi à la fonction sociétale de l'entrepreneur et à ses manifestations dans des contextes culturels variés ».⁸

Paturel R. (2007) propose une vision intégratrice : «l'entrepreneuriat est, à partir d'une idée, l'exploitation d'une opportunité dans le cadre d'une organisation impulsée, créée de toute pièce ou reprise dans un premier temps, puis développée ensuite, par une personne physique seule ou en équipe qui subit un changement important dans sa vie, selon un processus qui aboutit à la création d'une valeur nouvelle ou à l'économie de gaspillage de valeur existante».⁹

Section 02: Concept théorique de l'entrepreneur.

⁶ Alain Fayolle, *Entrepreneuriat ; apprendre à entreprendre*, DUNOD, Paris 2004.

⁷ Emile-Michel Hernandez : *le processus entrepreneurial, vers un modèle stratégique d'entrepreneuriat*, Harmattan, 1999, p19

⁸ Emile-Michel Hernandez : *le processus entrepreneurial, vers un modèle stratégique d'entrepreneuriat*, Harmattan, 1999, p30.

⁹ Paturel R, (2007), « Grandeurs et servitudes de l'entrepreneuriat », *Revue internationale de Psychosociologie*, NO 31

2.1 L'évolution du concept d'entrepreneur.

Le concept d'entrepreneur a beaucoup évolué dans le temps et dans l'espace. Chaque auteur explique avec une manière différente le concept et la façon dont il approche ce phénomène. C'est pour cette raison qu'il est intéressant d'exposer dans ce qui suit l'évolution de la théorie de l'entrepreneur. Il existe plusieurs théories qui sont liées à l'entrepreneur, chaque une d'elles s'appuyant sur un aspect particulier de l'entrepreneur. Nous essayerons d'exposer les plus connues :

2.1.1 L'entrepreneur dans la pensée classique

L'économie politique s'institutionnalise à la fin du XVIII^e siècle avec l'école classique et les travaux d'Adam Smith (1991), mais elle évoque peu l'entrepreneur. Ce pendant l'analyse des économistes classiques s'est avérée être macroéconomique, car ils cherchent à expliquer le mouvement d'ensemble de l'économie, comment la richesse est produite et comment elle circule. Avant les économistes classiques, selon le physiocrate F. Quesnay, l'entrepreneur fait partie de la classe stérile, et ne crée pas de richesses, mais il la fait juste circuler. Cantillon (1755) économiste pionnier de la théorie de l'entrepreneur, semble s'en méfier, en premier lieu du « faiseur de projets » qui est au cœur en revanche de son analyse. Depuis Cantillon deux autres économistes ont été placés sur un piédestal à propos de la théorie de l'entrepreneur, Jean-Baptiste Say (1803) et Joseph Alois Schumpeter (1911). Ces derniers ont mis *l'accent sur la figure de l'entrepreneur en tant que moteur de la dynamique capitaliste.*

2.1.1.1 L'entrepreneur chez Cantillon :

L'entrepreneur fut entré dans la théorie économique par Richard Cantillon¹⁰ (1726). Pour cet auteur, l'entreprise est pilotée par son créateur, qui ne peut prévoir ni les ventes, ni les prix, pas plus que le mode ou les aléas climatiques et leurs conséquences sur le comportement d'achat des clients, bien avant Say et Schumpeter, Cantillon a déjà initié dans la première

¹⁰ HERNANDEZ E-M, « l'entrepreneuriat, approche théorique », l'Harmattan, France, 2001

théorie de l'entreprise :

« L'entreprise est dirigée par un entrepreneur, elle est caractérisée par une incertitude fondamentale et irréductible »¹¹.

Cependant Cantillon définit l'entrepreneur par son affrontement au risque, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune garantie de ce qu'il va recevoir d'après sa décision d'entreprendre *« celui qui assume le risque de l'incertain, engage fermement envers tiers »*

2.1.1.1 L'entrepreneur organisateur de Say

Say fera une différence entre l'entrepreneur et le capitaliste et associera le premier nommé, Schumpeter (1928) à son tour insistera sur l'aspect fortement innovateur de l'entrepreneur :

« L'essence de l'entrepreneuriat se situe dans la perception et l'exploitation de nouvelles opportunités dans le domaine de l'entreprise... »¹². De nouvelles combinaisons de ressources lui permettent de mettre en œuvre et de réaliser ses idées. Il démontre que l'entrepreneur participe de façon très importante au développement économique.

Dans la pensée de Say¹³, l'entrepreneur doit diriger et organiser d'une part, prendre des risques, d'autre part, est les deux traits les plus caractéristiques de l'activité de l'entrepreneur. Le bien-être d'un pays dépend de sa population active et du dynamisme de ses entrepreneurs.

2.1.2 L'approche managériale de l'entrepreneur :

2.1.2.1 Entrepreneur-ingénieur

La période de l'industrialisation était caractérisée par la concentration des usines et la division du travail qui permet la réalisation d'une production en série volumineuse, en vue de réaliser une économie d'échelle. Cette

¹¹ Boutilliers, Uzunidis, « l'entrepreneur, une analyse socio-économique », Economica, Paris, 1995, p15

¹² Schumpeter J. A., « théorie de l'évolution économique », Ed. DALLOZ, Paris, 1938, P84.

¹³ Tounès A, « l'entrepreneur : l'odyssée d'un concept », n° 03-73, P 6

période vu la naissance de l'organisation scientifique du travail fondée par Taylor appuyée sur des notions de division en tâches élémentaires et de spécialisation de la main d'œuvre.

Les entrepreneurs de cette époque étaient des ingénieurs, ont été formés dans leur majorité dans les grandes écoles techniques, ils n'avaient eu ni des cours d'administration, ni de commerce, ni de finance, ils avaient très peu de cours de comptabilité. Ils avaient une formation purement technique basée essentiellement sur des mathématiques. C'est pour ces raisons que Fayol¹⁴ a proposé d'introduire les cours d'administration dans les programmes des écoles, selon lui la pratique des affaires n'est pas suffisante pour former la capacité administrative. Cependant, la formation des entrepreneurs joue un rôle très important dans leur réussite.

Les entrepreneurs cherchaient une rationalité et une efficacité purement productive comme c'est dans le cas chez Taylor ou bien une efficacité administrative chez Fayol.

2.1.1.1 L'entrepreneur : une personne autoritaire

Pour Fayol, l'autorité est le droit de commander et le pouvoir de se faire obéir. La notion du cadre qui dirige¹⁶ son organisation où il accorde une importance primordiale au rendement et un caractère accessoire à la satisfaction du personnel.

La notion d'autorité telle que décrite par Fayol représente bien la mentalité de l'époque, c'est-à-dire le caractère non contestable de l'autorité, l'existence d'un pouvoir très centralisé ne favorise pas la pleine participation des employés.

2.1.1.2 Entrepreneur-manager

La nouvelle organisation industrielle a permis un transfert et une reconfiguration de la responsabilité et de la fonction de direction qui étaient

¹⁴ Scheid. J-C, « Les grands auteurs en organisation », édition Dunod, Paris, 2ème édition, 2005, p76.

alors la propriété d'un seul individu. "Cette forme est en train d'être supplantée par d'autres où l'autorité suprême est répartie entre plusieurs associées ou même entre un grand nombre d'actionnaires »¹⁵.

L'essor de l'industrialisation, la complexité des affaires font apparaître des managers nonpropriétaires, professionnels de management. L'apparition de la dimension managériale pose le problème de définition de l'entrepreneur se trouve avec la dissociation entre l'exercice du pouvoir de décision dans l'entreprise et la détention de la propriété.

Dans ce contexte-là, on ne peut passer sans citer la théorie de l'entreprise managériale de Berle et Means, à travers leur ouvrage publié en 1932 consacré à la propriété privée, Adolf Berle et Gardiner Means ont considéré que le développement de la société par actions génère la séparation de la propriété et la gestion. Le pouvoir décisionnel passe des actionnaires propriétaires de l'entreprise, à des managers en charge de sa gestion.

Sur le même chemin, nous trouvons la théorie de l'agence fondée par M. Jensen et W. Meckling (1976), cette théorie est appréhendée comme un contrat commercial. Elle est illustrée par la relation d'agence¹⁶ entre propriétaires du capital et le dirigeant de l'entreprise, le manager.

Les dirigeants déterminent la stratégie et la font avaliser par les propriétaires. Ils la mettent en œuvre, déterminent et cherchent les ressources en capital et en travail nécessaire pour atteindre les objectifs. Ils font le choix d'une structure et organisent l'activité.

Les propriétaires ont des droits (actions/ part sociale) dont ils cherchent à en tirer un revenu et à accroître la valeur. Les propriétaires font des choix peu risqués visant l'accroissement des résultats de l'entreprise à court terme.

¹⁵ Tounès A, « l'entrepreneur : l'odyssée d'un concept », p8.

¹⁶ La relation d'agence est un contrat par lequel une ou plusieurs personnes engagent un agent pour exécuter en son nom une tâche quelconque qui implique une délégation d'un certain pouvoir de décision à l'agent.

2.1.2 L'entrepreneur dans la pensée contemporaine

Les auteurs contemporains ont beaucoup de difficultés pour définir avec précision l'entrepreneur en tant qu'agent économique. Ils étudient le comportement et les caractéristiques de l'entrepreneur pour étudier son apport particulier dans le fonctionnement de l'économie.

2.1.2.1 L'entrepreneur chez DRUCKER :

Au même titre que Schumpeter, selon Drucker (1980), l'entrepreneur est celui qui innove. Selon lui, les principes de management pratiqué jusqu'en 1970 par les entreprises tels que : l'organisation scientifique du travail surtout manuel, la décentralisation, la planification à long terme, sont devenus insuffisants parce que beaucoup d'organisations ont constaté que la spécialisation avait des limites et parce que des besoins nouveaux sont apparus : besoins d'innovation, changement social, nécessité d'organiser efficacement le travail...

Pour Drucker, l'innovation peut se faire même par rapport au style du management, « *le management constitue lui-même une innovation : le management, ce « savoir utile » qui permet pour la première fois à l'homme de faire travailler de façon productive des personnes de qualifications et de discipline très différente au sein d'une organisation, est une innovation de ce siècle* »¹⁷. Alors Drucker insiste sur l'innovation et le considère comme un élément essentiel dans la fonction entrepreneuriale.

2.1.2.2 L'entrepreneur : leadership

L'entrepreneur est un leader, la force motrice à l'origine de la dynamique économique¹⁸. Il a une vision de l'avenir basée à la fois sur des éléments rationnels, une expérience et des intuitions.

À partir des années 1980 et suivant les travaux de K. LEWIN, W.

¹⁷Drucker. P, « Les entrepreneurs », édition Lattés, 1985, p58

¹⁸ Balland S, Bouvier A-M, « Management des entreprises », édition DUNOD, p9

BENNIS a réalisé de nombreuses investigations sur le leadership dans les organisations et il a pu tirer ces principaux résultats¹⁹ :

- Le leader a une capacité de vision, c'est-à-dire se projeter dans le futur en tenant compte des contraintes et des opportunités du présent
- Capable de gérer des communications permettant de partager au plus grand nombre de personnes les valeurs de l'organisation et les objectifs à atteindre
- La confiance définit comme étant la capacité à susciter un sentiment de sécurité chez les autres ;
- La capacité de se gérer par soi-même, en connaissant ses qualités et défauts ;

Sa personnalité est orientée vers une capacité à relever des défis, à gérer des contradictions et aussi prendre des risques

2.1.2.3 L'entrepreneur et la théorie de comportement

La réussite de l'entrepreneur n'est pas uniquement rattachée à ses qualités personnelles. Mais elle implique la famille qui lui a donné naissance et la société dans laquelle il puise sa culture. L'initiative individuelle n'est rien sans un contexte social, culturel, économique et politique propice.

M. WEBER²⁰ est le premier auteur auquel nous pouvons rattacher l'approche comportementale dans le champ de l'entrepreneuriat. Cependant, selon plusieurs auteurs,

Celle-ci a été confirmée par la psychologie présente dans les travaux de McCLELLAND) dans le début de la décennie 1960.

¹⁹ Plane J-M « Management des organisations, théories, concepts, cas », édition Dunod, Paris, 2003, P83

²⁰ Tounes. A, « L'intention entrepreneuriale », Thèse pour le doctorat en Sciences de Gestion, 2003 Université de Rouen.

Mc Clelland (1960) est l'un des premiers à s'intéresser aux liens qui existent entre l'action des individus (les entrepreneurs) et leur environnement (les valeurs, les croyances et les motivations). Le fondement de son analyse est que le développement économique s'explique par l'esprit d'entreprise, qui lui trouve ses sources dans le besoin d'accomplissement. Les variables environnementales caractérisant les individus sont donc devenues des réels objets d'analyse. (Les principales théories comportementales seront citées dans la section qui suit).

2.2 Définition de l'entrepreneur

L'entrepreneur représente l'essence ou le cœur de l'entrepreneuriat. Un entrepreneur est avant tout celui qui perçoit une opportunité de profit, autrement dit un échange mutuellement avantageux non encore exploité par les opérateurs sur le marché.

L'entrepreneur est celui qui dirige l'entreprise qu'il a créée, qui possède des qualités particulières, qui mettent en œuvre de nouvelles méthodes.

La définition de l'entrepreneur est l'objet de plusieurs écoles de pensée.

2.2.1 Selon l'école économique

Pour Cantillon (1755)²¹, l'entrepreneur est un preneur de risque puisqu'il investit son argent. Cantillon cité par Fillion (1997)²² précise que l'entrepreneur achète une matière première à un prix certain pour la transformer et la revendre à un prix incertain. C'est donc quelqu'un qui sait saisir une opportunité en vue de réaliser un profit, mais qui doit en assumer les risques.

²¹Cantillon R, « Essai sur la nature du commerce en général », Ed. I.N.E.D, Paris, 1997, P31.

²² Fillion, « Le champ de l'entrepreneuriat : histoire, évolution, tendances », cahier de recherche^o97.01, HEC Montréal, 1997.P36.

Say fera une différence entre l'entrepreneur et le capitaliste et associera le premier nommé, Schumpeter (1928)²³ à son tour insistera sur l'aspect fortement innovateur de l'entrepreneur : « *L'essence de l'entrepreneuriat se situe dans la perception et l'exploitation de nouvelles opportunités dans le domaine de l'entreprise...* ».

2.2.2 Selon les psychologues :

Les travaux de David C. et McClelland (1961)²⁴ ont essayé de comprendre le système de valeurs et les motivations de l'entrepreneur. Mc Clelland a révélé deux dimensions essentielles qui détermineraient un comportement d'entrepreneur : le besoin d'accomplissement et le besoin de puissance. Le besoin d'accomplissement pousse un individu à être responsable de la solution à ses problèmes et en conséquence à se fixer lui-même les objectifs aptes à l'épanouir. Le besoin de puissance, moins étudié, passerait par une volonté plus ou moins explicite d'occuper une place prédominante dans la société.

Les auteurs indiquent que les personnes ayant un fort besoin d'accomplissement comparées à celles qui ont une faible motivation sur ce plan sont caractérisées par la préférence pour des tâches présentant un risque qui les implique, un travail plus dense dans des occupations qui requièrent une certaine force mentale.

2.2.3 Selon les gestionnaires :

Dans un article publié en 1989 (*what is an entrepreneur ? Is the wrong question*) Gartner²⁵ conscient de l'insuffisance de l'approche par les traits, se propose d'étudier ce que fait l'entrepreneur et met l'accent sur la

²³Schumpeter J. A., « théorie de l'évolution économique », Ed. DALLOZ, Paris, 1938, P84.

²⁴ McClelland D(1961) à, cité par FILION.L.J : « le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendance » revue internationale PME, 1997, P17.

²⁵ VERSTRATE (T) et FAYOLLE (A) 2004, « Quatre paradigmes pour cerner le domaine de recherche Entrepreneuriat », Montpellier, P 22.

création d'une organisation, résultat de multiples influences intervenant dans un processus complexe. « *La recherche sur l'entrepreneur devrait se focaliser sur ce que fait l'entrepreneur et non ce qu'il est* ». Dans cette ligne, Bygrave (1989)²⁶ propose une définition finale fondée sur deux préalables :

- Un événement entrepreneurial entraîne la création d'une nouvelle organisation pour l'exploiter;
- Le processus entrepreneurial comprend toutes les fonctions, activités et actions inhérentes à la perception d'opportunités et à la création d'organisations pour les exploiter.

Pour Michel Coster (2003)²⁷, l'entrepreneur est au cœur du phénomène entrepreneurial et sa volonté d'entreprendre repose sur l'envie d'imaginer, de réaliser et de développer un projet en disposant d'une marge de manœuvre maximum pour mettre en œuvre sa « vision du monde » dans le système de valeurs qui est le sien. Le désir premier est donc d'imprimer le projet de sa marque afin qu'il se reconnaisse à travers l'entreprise née de son imagination, l'appropriation symbolique du projet est alors possible, le porteur trouve un sens à ses actions et pourra s'engager passionnément dans la réalisation quotidienne de son « œuvre ».

Le tableau N°1 récapitule les définitions de la notion d'« entrepreneur » en fonction des écoles de pensée.

Tableau N°01 : Définitions de la notion de l'entrepreneur selon les écoles de pensée.

²⁶ OCDE, 1998 « Stimuler l'esprit d'entreprise », Paris, P 11.

²⁷ Coster, 2003, « Reprendre une entreprise, quels enjeux pour la formation ? », Management et conjoncture sociale.

Appellations des écoles	Définitions de l'entrepreneur	Auteur de référence
L'école économique	Un entrepreneur est spécialisé dans la prise intuitive de décisions réfléchies relatives à la coordination de ressources rares.	Casson (1991)
L'école comportementale	Un entrepreneur se définit par l'ensemble des activités qu'il met en place pour créer une organisation.	Gartner (1988)
L'école psychologique avec les courants	Un entrepreneur se définit par un certain nombre d'attributs psychologiques que l'on décrit autant par la personnalité, que par le processus cognitif activé pour la croissance.	Shaver et Scott (1991)
personnalistes et cognitifs		
L'école des processus	Un entrepreneur est celui qui développe des opportunités et crée une organisation pour les exploiter.	Bygrave et Hofer (1991)

SOURCE : FONROUGE Cécile, «L'entrepreneur / manager deux acteurs d'une même pièce », P7

Par apport aux qualités soulevées ci-dessus, on peut dire que l'entrepreneur apparaît, comme un individu doté de caractéristiques psychologiques uniques, ayant même une capacité intuitive à entreprendre. Comme il apparaît à d'autres plutôt comme un manager capable d'innover, d'organiser et d'agir et ainsi disposant d'une capacité de leader.

Conclusion

A travers ce chapitre, nous avons essayé de cerner les concepts de l'entrepreneur et de l'entrepreneuriat dans ce sens, l'entrepreneuriat est perçu comme un phénomène hétérogène, complexe et multidimensionnel. Il devient un moyen pour les milieux d'assurer leurs capacités d'innovation et leur compétitivité, la création d'entreprises est devenue aujourd'hui le mot d'ordre en matière de développement. Elle n'est rien sans l'entrepreneur innovateur. Ce dernier est celui qui crée des entreprises. Contribue à leurs expansions, accepte l'incertitude, les risques et par son action accélère l'élaboration, la diffusion et la mise en œuvre d'idées nouvelles.

L'entrepreneur est un professionnel indépendant en phase de création d'un projet entrepreneurial, ou à la tête d'une entreprise. Le terme "entrepreneur" est assimilé à "dirigeant d'entreprise" ou "**porteur de projet**". Dans tous les cas, être entrepreneur nécessite de savoir mobiliser des compétences, connaissances et qualités bien spécifiques.

Chapitre II :

La création d'entreprises de

sortie de chômage

Introduction

La création d'entreprises est un sujet très important afin de multiplier le développement de ces dernières. Les études récentes sur l'entrepreneuriat soulignent de nombreuses difficultés entravant la création d'entreprises, notamment des PME. Dans ce contexte l'état algérien a mis en places afin des politiques et dispositifs ayant pour objet d'éliminer ses entraves et essayer de réduire le taux de chômage, ce dernier constitue un phénomène majeur auquel l'Algérie est confrontée. Il fait partie des préoccupations majeures de tous les gouvernements et occupe le centre des débats économiques. Le chômage, traduisant un déséquilibre sur le marché du travail, a fait l'objet d'étude de plusieurs théories économiques. Les causes de son apparition sont diverses, tout comme ses types. Face aux difficultés des secteurs économiques à créer des emplois, les pouvoirs publics algériens ont eu recours à des politiques permettant de réduire la pression sur le marché du travail.

SECTION 01 : La création d'entreprises

1.1 Définition de l'entreprise

La création d'entreprises est l'activité qui consiste à rassembler divers facteurs de production, produisant pour la vente de biens ou services et distribuant des revenus en contrepartie de l'utilisation des facteurs.

La notion de l'entreprise n'est pas encore clairement dégagée pas plus en droit positif qu'en économie politique, il en résulte que « les auteurs ont donné de l'entreprise économique un grand nombre de définitions plus ou moins large. Selon F.PERROUX : « l'entreprise est une organisation de la production dans laquelle on combine les prix des divers facteurs de la production apportés des agents distincts du propriétaire de l'entreprise en vue de vendre un bien ou des services sur le marché pour obtenir par différence entre deux prix (prix de revient et prix de vente) le plus grands gain monétaire possible » ¹

¹C. Crutzen, C. Dehalle « cours d'économie politique », Vuibert, 2004, P75,77.

On trouve de différentes tailles d'entreprise on peut les répertoriées dans ce tableau suivant ²:

Tableau N 02 : la répartition des entreprises selon la taille et le chiffre d'affaires

Entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaires (D.A)	Total bilan (D.A)
<i>Très petite</i>	1 - 9	< 20 millions	< 10 millions
<i>Petite</i>	10 - 49	< 200 millions	< 100 millions
<i>Moyenne</i>	50 – 250	200 millions – 2 milliards	(100 – 500) millions

Tableau n°1 : La typologie des entreprises

1.2 Étapes de la création d'entreprises

Créer une entreprise nécessite de faire aboutir différentes étapes :

- Trouver une idée à partir des atouts, des intérêts, des goûts et des motivations ainsi que les grandes tendances. Il n'est pas forcément obligatoire de trouver une idée innovante pour réussir un projet de création d'entreprises : une grande majorité des créations d'entreprises qui réussissent n'est "que" la copie de business existants.
- Évaluer l'idée de création d'entreprises grâce à un outil d'évaluation de projet. Cette étape est indispensable, elle permet d'évaluer le potentiel du projet, mais aussi de la capacité à le mener à bien.
- Réaliser une étude de marché.
- Réaliser un plan d'affaires ou business plan soit le point complet sur la stratégie suivie, assortie d'une prévision technique et financière, fort utile

notamment pour trouver des financements

- choisir un statut juridique adapté.
 - Réaliser les formalités nécessaires auprès de l'administration.
 - Apprendre à vendre, à faire de la qualité, à gérer.

Rôle de l'entreprise : L'entreprise que nous venons de définir ci-haut à trois rôles à jouer

- Son rôle technique : est de produire dans les meilleures conditions, par une bonne organisation (que nous étudions d'autre part dans le cours d'économie de l'entreprise).
- Son rôle économique : est adaptée la production aux besoins de la consommation.
- Son rôle social : est de répartir équitablement les revenus de la production

1.3 : Types de financement en Algérie

La création d'entreprises dépend de multiples facteurs sociologiques, économiques, financiers, technologiques, fiscaux, législatifs et institutionnels. Les pouvoirs publics accordent une importance accrue au développement des entreprises. Vu la fragilité naturelle des nouvelles entreprises face à l'environnement dans lequel elles se développent, il est devenu utile de les aider en instaurant des systèmes publics d'appui à la création d'entreprises en utilisant une panoplie de leviers: avantages fiscaux, financement, statuts dérogatoires.

A ce titre, le pouvoir public algérien, conscient du rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement économique, a mené une politique de promotion du secteur de la PME afin de booster la création de nouvelles entreprises et d'assurer leurs pérennisations, et ce à travers certaines mesures parmi lesquelles la création des structures d'appui au niveau local.

Ces dernières auront pour objectifs de réduire les contraintes liées au développement des PME, et favoriser l'émergence d'un environnement

propice à leur croissance et au développement de l'esprit entrepreneurial.

On peut citer :

- ANADE : AGENCE NATIONAL D'APPUI ET DE DEVELOPPEMENT DEL'ENTREPRENEURIAT. (EX ; ANSEJ)
- ANDI: AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DEL'INVESTISSEMENT
- ANGEM : AGENCE NATIONAL DE GESTION DE MICRO CREDIT
- CNAC : CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE CHOMAGE
- PEPINIERE D'ENTREPRISES
- CREDIT BANCAIRE
- Il existe un autre type de financement qui repose sur les moyens propres del'entrepreneur : il se nomme l'AUTOFINANCEMENT

1.4 Les différentes formes commerciales des entreprises :

On distingue 5 différentes formes commerciales pour une société, à savoir :

- Les sociétés à responsabilité limitée (S.A.R.L) : C'est une forme commerciale qui limite la responsabilité des associés, dont le nombre peut d'ailleurs varier de 2 à 9. À noter qu'il faut prévoir un capital social minimum de 100 000 DA (qui vous sera rendu une fois le registre de commerce créé). N'oubliez pas les frais du notaire lors de la création du statut (ils ne dépasseront pas 30000 DA à moins que vous n'ajoutiez beaucoup d'activités à votre registre de commerce). Exemple : J'ouvre un café-théâtre, mais je décide de vendre des t-shirts au même endroit, l'activité de vente de t-shirts devra être ajoutée, et il faudra donc payer cet

ajout. Dans une SARL, la responsabilité des associés est limitée à concurrence des apports dans le capital social, en clair, si la société venait à mettre la clé sous la porte, les autorités ne saisiraient pas les biens personnels des gérants. Il faut également savoir que dans une SARL, tous les

- Les sociétés en nom collectif (SNC) : Société souvent créée par les membres d'une même famille (SNC Lavalin, karim & fils, etc). -La responsabilité est illimitée dans une SNC (les biens personnels peuvent être saisis). - Tous les associés ont la qualité de commerçants. Pas de capital social minimum exigé par la loi.

- Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : C'est une SARL dont le nombre d'actionnaires est limité à un. Elle favorise l'initiative privée des entrepreneurs individuels auxquels elle permet d'accéder aux mêmes types d'activités que la SARL, y compris le commerce extérieur, tout en préservant leur patrimoine personnel qui reste indépendant de celui de la Société. Capital social : 100 000 DA.

- Les sociétés par actions (SPA) : - Capital social minimum : 1 million de DA, 5 millions de DA pour être ouverte à l'épargne publique, à l'image d'Alliances Assurances, dernièrement associés peuvent être gérants. Deux formes de contrôle : Un conseil d'administration et un directoire. À noter que la SPA est dirigée par un conseil d'administration qui désigne : - un président et un directeur général, ou - un président directeur général.

- Les sociétés en commandite simple (SCS) : Forme très peu usitée en Algérie, elle ressemble en de nombreux points à la SNC. Elle est composée des commandités dont le statut est identique à celui des associés d'une société en nom collectif, et les commanditaires qui ne répondent du passif social qu'à concurrence de leurs apports. Les commandités font office de commerçants et les commanditaires de bailleurs de fonds. Ainsi,

toute société qui emprunte l'une des quatre formes est nécessairement commerciale et elle est soumise au droit commercial, quel que soit son objet, c'est-à-dire son activité, que celle-ci soit artisanale, libérale ou autres. Cette commercialité formelle s'étend à tous les actes qu'accomplissent ces sociétés. Lors de la création du statut de la société (deuxième étape après la dénomination de la société), sa forme et ses activités de seront mentionnées, de façon à mettre en place une sorte de carte d'identité de cette entité, l'entreprise étant une personne morale comme une autre...

SECTION 02 : Le chômage en Algérie

2.1 Définition du chômage

Le chômage regroupe l'ensemble des personnes sans emploi, à la recherche d'un travail et ayant l'âge minimum requis pour travailler. Si une personne remplit ces 3 conditions, elle est considérée comme chômeur. Différentes raisons peuvent expliquer une période de chômage. Cela peut faire suite à une entrée dans la vie active, un licenciement, une démission, une volonté de changer de travail ou de sortir d'une période d'inactivité (chômage volontaire).

En économie, le chômage est un indicateur très surveillé. Il permet de juger de l'évolution du marché du travail. Il traduit d'une demande de travail plus importante que l'offre.

En théorie, le chômage a une définition internationale dont les faits, les évaluations sont propres à chaque pays, reposant pratiquement sur deux critères : la situation qui signifie le fait de ne pas occuper d'emploi, le comportement qui signifie le fait de rechercher un emploi. En effet, chaque institut utilise des sources statistiques différentes et adapte la définition du Bureau international du Travail (BIT) à son cas particulier. Il découle de ceci que les comparaisons entre pays sont difficiles à mener. D'une part, parce que chaque pays a ses singularités socioculturelles, et d'autre part, parce que la définition et les méthodes d'évaluation du chômage diffèrent d'un cas à l'autre.

Ainsi, L'office national des statistiques en Algérie, adopte la définition du BIT qui revient à la 13^e conférence internationale des statisticiens de Genève en 1982, et qui stipule que les chômeurs comprennent toutes les personnes ayant dépassés un âge spécifié qui au cours de la période de référence étaient²

- Strictement sans travail, c'est-à-dire, qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non-salarié.

² Les déterminants du marché du travail en Algérie : Une analyse quantitative des structures de l'offre et la demande d'emploi (1980- 2009) ». Les Cahiers du Management des Entreprises et du Capital Social (MECAS),6, (2010) : pp. 59-60.

-Absolument disponibles pour travailler dans un emploi salarié ou non durant la période de référence.

-A la recherche d'un travail, c'est-à-dire, qu'avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou non. Ces dispositions peuvent inclure : l'inscription à un bureau de placement public ou privé, la candidature auprès d'employeurs, les démarches sur les lieux de travail, l'insertion ou la réponse à des annonces dans les journaux, les recherches par relations personnelles, la recherche de terrain, d'immeubles, de machines ou d'équipement pour créer une entreprise personnelle et les démarches pour obtenir des ressources financières, des permis, des licences, etc.

2.2 L'évolution du chômage en Algérie

D'après BOURICHE.L, on peut distinguer trois périodes principales dans l'évolution du taux de chômage en Algérie.

2.2.1 Le chômage avant 1986 :

Après l'indépendance, l'Algérie s'est retrouvée en sous-développement, retardataire comme tous pays colonisés. Le premier recensement général de la population et de l'habitat en avril 1966 a déterminé un taux de 25% de participation au travail de la population active, les $\frac{3}{4}$ restants étant en chômage³.

Face à la situation dégradée de toutes les potentialités de l'économie, l'État s'est trouvé dans l'obligation de diriger l'économie nationale et d'assurer son développement. Pour cela il a adopté une approche socialiste de développement basée sur l'économie planifiée centralisée, dont la stratégie de développement s'est basée sur l'industrialisation et les hydrocarbures. Cette centralisation de l'industrie a eu une conséquence négative sur la création d'emploi en raison de la faible intensité de mains d'œuvre dans la production des hydrocarbures. Le choc pétrolier de 1973 avait un impact positif sur l'économie, car il a incité l'État algérien à exploiter ses ressources dans les autres secteurs tels que le secteur

³ BOURICHE.L «les déterminants du chômage en Algérie : une analyse économétrique (1980-2009) » thèse de doctorat de l'université Aboubekr Belkaid Tlemcen, 2012. P 81.

agricole et le secteur d'administration⁴

2.2.2 Le chômage durant la période (1986-1999)

À partir de 1986, l'économie algérienne a subi un choc pétrolier, cette période a engendré la chute des prix des hydrocarbures en 1986, un ralentissement de l'économie algérienne et une hausse brutale du taux de chômage qui a atteint 21.4% en 1987 contre 9.7% en 1985, les taux de chômage enregistrés durant les années 1980 ont montré l'échec du système centralement planifié.

Face à cette situation, l'Algérie s'est trouvée dans l'obligation d'envisager les réformes nécessaires visant à réorganiser les mécanismes de gestion et trouver une nouvelle politique économique.

2.2.3 Le chômage après les années 2000

Depuis l'indépendance, le secteur public a été l'origine de la création de la majorité des emplois. Dès le début des années 2000, le secteur privé et dans le cadre des réformes économiques a connu un essor remarquable en terme de création d'entreprise et de projets d'investissement, L'État a adopté des dispositifs pour la création de l'emploi comme les emplois créés dans le cadre des programmes spécifiques tels que le dispositif de promotion del'emploi des jeunes qui a contribué au cours des dix dernières années à atténuer la tension surle marché du travail et à la résorption du chômage .

2.3 Les causes du chômage en Algérie

2.3.1 La croissance démographique

À partir des années 70, il y a eu une augmentation en masse des demandes d'emploi par les jeunes sur le marché du travail, ainsi que le facteur sociologique qui est l'augmentation des demandes d'emploi par les femmes qui sont de plus en plus nombreuses à vouloir

⁴ Algérie contre performances économiques et fragilité institutionnelle », Revue confluence méditerranée, n°45, janvier 2003, p 1-15, p1.

travailler, tandis que les départs à la retraite sont peu nombreux. Ce qui conduit donc à une croissance de la population active et donc à une demande de travail supérieure à l'offre. On a donc un nombre d'arrivants supérieur au nombre de partants sur le marché du travail, d'où l'augmentation du chômage

2.3.2 Le progrès technique

L'informatisation, ainsi que le développement des techniques et moyens de production a fait en sorte que les entreprises, surtout du secteur industriel, ont tendance à utiliser plus de machines et d'outils et moins de facteurs humains dans leur processus de production, il ya donc une substitution du Capital au travail. Même si le progrès technique, en supprimant des postes de travail, a créé également de nouveaux postes dans d'autres secteurs.

2.3.3 Le facteur culturel

Le facteur culturel, qui fait en sorte que les métiers manuels, tels que les métiers de l'agriculture et de la maçonnerie, sont désertés par les jeunes qui répugnent ces emplois et ne souhaitent travailler pour ceux qui ont un niveau éducatif que dans les emplois administratifs, tandis que ceux sans niveau préfèrent les emplois de gardiennage qui sont moins pénibles.

Déficit d'emplois décents et augmentation continue du nombre d'emplois temporaires

La présence d'un déficit d'emplois décents et permanents est une autre cause du

Chômage en Algérie. Peu d'emplois à haute valeur ajoutée (décents) sont créés pour absorber la main-d'œuvre qualifiée en raison d'un ensemble de facteurs.

2.3.4 La crise économique

La crise économique mondiale s'est emparée de l'Algérie à un moment où la croissance de la population jeune était à son maximum. Dans un premier temps, la crise n'a pas touché le

pays aussi durement que d'autres régions, car il est peu relié aux marchés internationaux. Toutefois, l'économie Algérienne est fortement dépendante des marchés européens pour le commerce et les flux de capitaux de même que pour le tourisme, de sorte que la récession a eu des répercussions tardives. Elle a provoqué un ralentissement de la demande européenne (et mondiale) pour les exportations, affectant ainsi le secteur des hydrocarbures, et le résultat, des pertes importantes d'emplois en particulier au niveau des jeunes et des femmes

Conclusion

Comme conclusion à ce chapitre on peut dire que l'entreprise constitue la cellule de base de création de richesses, d'emploi et d'innovation favoriser sa création s'est mettre en œuvre les conditions de son développement et sur toute sa pérennité ,le gouvernement a mis en œuvre des stratégies de promotion et d'aide a la création de ses entreprises ainsi de diminuer le taux de chômage et crée de nouvelles débouchés de sorte que le pays puisse développer ,diversifier son économie.

Chapitre III :

Les dispositifs d'aide à la création d'entreprises dans la wilaya de Bejaïa

Introduction

Les politiques économiques et sociales régissant l'Algérie avant les années 90 n'étaient pas de nature à faire face efficacement au phénomène du chômage. C'est pourquoi à partir du début des années 90, les décideurs publics ont mis en place plusieurs instruments afin de promouvoir la création d'emplois. La « politique de l'emploi » regroupe les instruments dont se sont dotés les pouvoirs publics pour améliorer la situation de l'emploi et amortir les conséquences de la restructuration. L'intervention de l'État sur le marché du travail vise à améliorer le fonctionnement et réduire les déséquilibres qui peuvent y apparaître³³.

Face à la montée du chômage, il y a une forte nécessité de chercher des mécanismes et mettre en œuvre des moyens appropriés afin de remédier à ce problème. Ainsi, les pouvoirs publics ne restent pas inactifs face à ce phénomène, vu les dispositifs de la politique de l'emploi qui se transforment et se multiplient devenant un objet majeur des débats publics.³⁴

Dans ce chapitre, nous allons présenter brièvement quelques-uns des dispositifs et organismes mis en place par l'état dans le but d'apporter une aide permettant aux jeunes l'insertion professionnelle, la création de projets d'investissement et donc de nouveaux emplois, afin d'absorber le chômage chez cette catégorie de la population.

1.1 Le Dispositif de l'ANADE (ex. : ANSEJ)

L'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ex ANSEJ ; Agence Nationale de Soutien à l'emploi des Jeunes) est un organisme doté de la personnalité morale qui a été créé en 1996 par le décret 96-296 du 08 septembre 1996 dans le but d'appliquer le dispositif d'aide à la création de microentreprises. Il soutient l'emploi des jeunes en mettant en œuvre les solutions pour la lutte contre le

³³GAUTIE Jérôme, « Coût du travail et emploi », éditions La Découverte, Paris, 1998. P. 12

³⁴ DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES (DARES), « La politique de l'emploi », Edition La découverte Syros, Paris, 1997.p.34

chômage et vise à favoriser l'insertion des jeunes et leur accompagnement tout au long de la création de leurs projets.³⁵

1.1.1 Les missions et objectifs de l'ANADE

Le dispositif ANADE s'adresse aux jeunes chômeurs situés dans la tranche d'âge 19-35ans, ses missions et ses objectifs sont multiples et divers.

1.1.1.1 Missions de l'ANADE

Le but de l'ANADE est d'encourager la création des micros entreprises avantagées économiquement et socialement. Dans ce cadre l'agence a pour missions principales³⁶:

- Soutenir, assurer le suivi, conseiller et accompagner les jeunes entrepreneurs à la création d'activités
- Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités afin de faciliter le processus de montage financier et technique des projets;
- Élargir des relations avec les différents partenaires du dispositif (banques, impôts, CNAS...);
- Renforcer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement;
- Assurer une formation en relation avec l'entreprise au profit des jeunes promoteurs ;
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création d'activités à travers la mise en place des programmes de formation d'emploi;

³⁵ MEHLOUL Fateh, MAMACHE Ferhat : « *financement des activités productives dans le cadre de l'ANSEJ : Cas des porteurs de projets productifs du dispositif ANSEJ de la wilaya de Bejaïa* », mémoire de MASTER en Sciences économiques Option : Monnaie Banque et Environnement International, Bejaïa, 2016, P.31.

³⁶ RADJEM Ramdane, SALOMONE Raphaëlle : « *Guide de la recherche d'emploi en Algérie et à l'étranger* », éditions BERTI, Alger, 2003.p 57.

- Créer une banque de projets.

1.1.1.1 Objectifs de l'ANADE

L'organisme ANADE s'oriente pour atteindre des objectifs majeurs à savoir³⁷ :

- Assurer les conditions nécessaires pour la création de micros entreprises ;
- Création d'activité et de richesse ;
- Création d'emplois durables ;
- Assurer la pérennité des micro entreprises créées dans le cadre du dispositif ;
- Développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes.

1.1.2 Conditions d'éligibilité et constitution du dossier

Afin de bénéficier du crédit ANADE, il est indispensable de remplir certaines conditions nécessaires et d'accomplir toute une procédure administrative.

1.1.2.1 Conditions d'éligibilité au dispositif de l'ANADE

Les conditions d'éligibilité au dispositif de l'ANADE sont les suivantes

- **Situation et âge des promoteurs** : Être chômeur de la nationalité algérienne et âgé entre 19 et 35 ans, (l'âge du gérant peut être porté à 40 ans lorsque l'investissement génère au moins trois emplois permanents et il doit être dégagé de l'obligation du service national pour le sexe masculin);
- **Forme de l'entreprise** : L'entreprise créée peut-être individuelle ou une société (SARL,EURL, SNC) ;
- **Inactivité des promoteurs** : Les jeunes promoteurs ne doivent occuper un emploi rémunéré au moment de la demande de création d'entreprises ; ne pas être ni salariés, ni artisans, ni titulaires de profession libérale, lors du dépôt du dossier;
- **Capacité professionnelle et financière** : le chômeur doit être soutenu par une qualification professionnelle et/ou un savoir-faire reconnu en relation avec l'activité créée et il doit mobiliser un apport personnel pour le financement de son

³⁷ « Agence Nationale de Soutien des Jeunes » article publié par l'ANSEJ disponible sur : <https://www.ansej.org.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/presentaion-du-l-ansej>. Consulté le 15/07/2021

projet ;

- **Montant de l'investissement** : Le montant maximum de l'investissement est de 10 millions de DA, que ce soit pour un investissement de création ou d'extension.

1.1.1.2 Constitution du dossier de l'ANADE :

Une fois les conditions sont remplies, l'intéressé au dispositif de l'ANADE doit constituer un dossier de crédit qui réunit l'ensemble des suivants papiers³⁸ :

- Demande manuscrite ;
- Copie de la Carte fiscale ou certificat d'existence ;
- Copie du statut juridique de l'entreprise en cas de personne morale ;
- Dossier technico-économique confectionné avec l'assistance de l'ANADE ;
- Factures pro forma et/ou devis estimatifs des travaux à réaliser ;
- Évaluation par voie d'expertise des travaux réalisés dans le cas des apports en nature représentant la participation du jeune promoteur ;
- Bilan d'ouverture, des bilans prévisionnels et des comptes d'exploitation prévisionnels sur cinq (05) ans ;

1.1.1 Les modes de financement proposés par l'ANADE :

L'ANADE propose trois modes de financement pour un coût global de l'investissement qui ne peut dépasser 10 millions de DA : un financement triangulaire, un financement mixte et l'autofinancement.

³⁸ <https://www.ansej.org.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/dispositif>. Consulté le 15/07/2021.

Tableau N 03 : les modes de financement proposés par l'ANADE

	Financement triangulaire	Financement mixte	Autofinancement.
Apport personnel	De 01% à 02%	De 71% à 72%	100%
Prêt sans intérêt ANADE	De 28% à 29%	De 28% à 29%	Néant
Crédit bancaire	70%	Néant	Néant

Source: site internet officiel de l'ANSEJ

De 0 à 5 millions de dinars, l'apport personnel est de 1% du montant du projet, plus de 5 millions de dinars, l'apport personnel est de 2% du montant du projet, et pour le mode autofinancement l'apport personnel est de 100%.

Le financement se fait, selon le montant de l'investissement, à travers deux formules : le financement triangulaire (l'apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANADE et un crédit bancaire avec un taux d'intérêt bonifié) et le financement mixte (l'apport personnel du jeune entrepreneur est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANADE).

1.1.1.1 Financement triangulaire

Cette formule exige aux jeunes promoteurs de verser un apport personnel qui reste élevé sachant que le montant du SMIG algérien est de 18000 DA auquel s'ajoute le prêt sans intérêt de l'ANADE et un crédit bancaire.

Ce type de financement est structuré en deux niveaux (niveau 1 et niveau 2) qui sont présentés dans le tableau suivant:

Tableau N° 04 : la structure financement triangulaire

	Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANADE)	Crédit bancaire
Niveau 1: lemontant d'investissement jusqu'à 5 millions de DA	1%	29%	70%
Niveau 2: montant de l'investissementde 5 à 10 millions de DA	2%	28%	70%

Source: Site officiel ANAD

1.1.1.2 Le Financement mixte

Le financement de la microentreprise dans ce cas est assuré par deux sources à savoir :

- L'apport personnel est le financement qui est assuré par les sources propres du jeunepromoteur et varie en fonction du montant de l'investissement ;
- Prêt sans intérêt accordé par L'ANADE à travers le fond national de soutien à l'emploides jeunes, le montant de ce prêt varie également en fonction de montant de l'investissement.

La structure de ce type de financement est répartie en deux niveaux

Tableau n° 05: la structure du financement mixte

	Apport personnel	Prêt sans intérêts (ANADE)
Niveau 1: le montant d'investissement jusqu'à 5 millions de DA	71%	29%
Niveau 2: montant de l'investissement de 5 à 10 millions de DA	72%	28%

Source: Site officiel ANAD

1.1.1.3 L'autofinancement

La totalité du financement est assurée par les sources propres du jeune promoteur, ce dernier bénéficie des avantages fiscaux uniquement.

Tableau N° 06 : la structure L'autofinancement

	Apport personnel
le montant d'investissement jusqu'à 10 millions de DA	100%

Source: Site officiel ANAD

1.1.1 Les aides financières et avantages accordés

La promotion de microentreprises est accompagnée par une série d'avantages pendant une période de trois ans, voire plus, notamment une exemption fiscale de l'impôt sur le revenu, de l'impôt des sociétés, du forfait et de la taxe foncière. Les microentreprises sont également exonérées des droits de transfert et des droits

d'enregistrement pour tous les équipements importés.

1.1.1.1 Les aides financières

Les aides financières sont constituées des crédits non rémunérés et des bonifications de taux d'intérêt.

1.1.4.1.1 Les crédits sans intérêt :

Les prêts de l'ANSEJ sans intérêt sont destinés soit pour l'investissement, l'acquisition de véhicules ateliers (pour les plomberies ou les électriciens) et la prise en charge du loyer des locaux pour certaines activités (groupe d'avocats ou d'architectes).

Tableau N° 07 : prêts ANSEJ sans intérêt

Prêt ANSEJ sans intérêt pour	Observations
1. L'investissement	variable selon le montant de l'investissement
2. L'acquisition de véhicules ateliers en vue de l'exercice des activités ambulantes de service et d'artisanat de métiers	500.000 DA réservés aux diplômés de la formation professionnelle dans les spécialités plomberie, électricité bâtiment, chauffage, climatisation, vitrerie, peinture bâtiment, mécanique automobile;
3. La prise en charge du loyer des locaux destinés à la création d'activités sédentaires;	500.000 DA
4. La prise en charge du loyer des locaux destinés à la création de cabinets groupés	Un montant qui ne saurait dépasser 1.000.000 DA au profit des diplômés de l'enseignement supérieur dans les spécialités médicales, auxiliaires de justice, expertise comptable, commissariat aux comptes, comptables agréés, bureau d'études et de suivi des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique;

Source : www.ansej.org.dz

Les prêts sans intérêt 2, 3 et 4 ne sont pas cumulatifs et sont accordés exclusivement pour les promoteurs sollicitant un financement triangulaire faisant intervenir la banque, l'ANSEJ et le promoteur, et uniquement pour la phase de création d'activités.

1.1.1.4 Bonification du taux d'intérêt :

La bonification du taux d'intérêt bancaire, portée à 100% accordée par l'intermédiaire du financement triangulaire proposé par l'ANSEJ est prise en charge totalement par le budget de l'État pour tous les secteurs.

1.1.4.2.1 Les avantages fiscaux et parafiscaux :

Ces avantages sont accordés sur deux (02) phases : phase de réalisation et phase d'exploitation.

➤ **Phases de réalisation**

Durant cette phase, les aides financières prévues portent sur des prêts ANSEJ sans intérêt et des bonifications de taux d'intérêt pour les crédits bancaires. En phase réalisation, des avantages fiscaux sont accordés au micro entreprise¹²:

- Application du taux réduit de 5% en matière de droit de douane pour les biens d'équipement importé et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
 - Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières ;
 - Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des microentreprises

➤ **Phase d'exploitation**

En phase d'exploitation, les avantages fiscaux suivants sont accordés aux entreprises³⁹:

- Exonération de la caution de bonne exécution pour les artisans et micro-entreprises lorsqu'ils interviennent dans la restauration des biens culturels ;
- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de construction. (pour une période de trois (03) ans ou six (06) ans pour les hauts plateaux et les zones spécifiques, et dix(10) ans pour le sud) ;
- Exonération totale de l'impôt forfaitaire unique (IFU), à compter de la date de sa mise en exploitation; (pour une période de trois (03) ans à partir du démarrage de l'activité ou six (06) ans pour zones spécifiques, et dix (10) ans pour le sud) ;
- Prorogation de deux (02) années de la période d'exonération lorsque le promoteur s'engage à recruter au moins trois (03) employés pour une durée indéterminée ;
- A la fin de la période d'exonération de l'impôt forfaitaire unique (IFU), la microentreprise bénéficie d'un abattement fiscal de :
 - 70 % durant la première année d'imposition ;
 - 50 % durant la deuxième année d'imposition ;
 - 25 % durant la troisième année d'imposition.

1.1.1.5 Les investissements d'extension

Les trois modes de financement obéissent à la même structure que celle en vigueur pour l'investissement de création (voir tableau N°40).

Par ailleurs, les aides financières et les avantages fiscaux accordés au titre de la création de la micro entreprise s'appliquent à l'extension des capacités de

³⁹ <https://www.ansej.org.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/dispositif>. Consulté le 15/07/2021.

production, mis à part les trois aides supplémentaires: cabinets groupés, aide au loyer et véhicule atelier.

1.2 Dispositif de l'ANGEM et la création d'emplois

Dans cette section, nous allons présenter le dispositif ANGEM à savoir l'historique de sa création, ses missions et objectifs.

1.2.1 Présentation et organisation de l'ANGEM

L'ANGEM est créé par les pouvoirs publics dans le programme du micro crédit visant l'intégration économique et sociale de la population sans revenus ou disposant de revenus irréguliers et instables.

1.2.1.1 Origine et contexte de naissance de l'ANGEM

Le microcrédit a été adopté en Algérie, à partir de 1999 visant le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge en créant leur propre activité⁴⁰.

Il représente un outil de réduction de la pauvreté et met à la disposition des pauvres un microcrédit en leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie.

Toutefois, le microcrédit n'a pas connu un succès remarquable à cause du manque d'accompagnement et de suivi des projets de ses bénéficiaires. Ce constat a été relevé lors du séminaire international, tenu au mois de décembre 2002 et ayant pour thème « L'expérience du Micro Crédit en Algérie ».

C'est grâce aux conclusions de ce séminaire, et de celles issues de la conférence internationale sur la pauvreté tenue en 2000 que la création d'une institution spécialisée dénommée « Agence Nationale de Gestion du

⁴⁰ ADRBACHE Razik, LILOUCHE Said: « *Financement bancaire d'un projet de création d'entreprises* », rapport de stage: licence en Sciences Economique, de Gestion et Commerciale, université de Bejaïa, 2009, P. 8, disponible sur : <https://www.memoireonline.com/12/13/8320/Financement-bancaire-d-un-projet-de-creation-d-entreprise.html>

Microcrédit» a eu lieu.

L'ANGEM est devenue opérationnelle depuis 2004, elle a été créée par le Décret exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004.

Elle fait partie des instruments de réalisation de la politique du gouvernement en ce qui concerne la résorption du chômage et la réduction de la précarité de personnes notamment les femmes⁴¹. Elle est placée sous tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme.

1.2.1.2 Organisation de l'ANGEM

La structure de l'Agence Nationale de Gestion de Micro Crédit se décompose comme suit.

1.2.1.2.1 Au niveau central, régional et local

Afin d'assurer les missions qui lui sont confiées, l'Agence a adopté un modèle d'organisation décentralisée, 6 Structures centrales (4 Directions et 2 Cellules) ainsi que 49 Agences de wilaya couvrant l'ensemble du territoire du pays, soutenus par 548 cellules d'accompagnement au niveau de chaque Daïra.

Un lien fonctionnel entre la Direction Centrale et les démembrements locaux (Agence de wilaya) est assuré par l'Antenne régionale. Structure chapeautant une moyenne de cinq (05) Agences de wilayas, elle assure les rôles de coordination, de consolidation et de suivi des activités. Un réseau de 10 Antennes Régionales couvre l'ensemble des Agences de wilayas. Cette organisation représente un modèle idoine pour le travail de proximité et la réduction des délais nécessaires pour des prises de décisions rapides et adéquates.

L'Agence est également dotée d'une structure dénommée « Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits - FGMMC », qui a pour mission de garantir les crédits accordés par les banques aux promoteurs, ayant obtenu une notification des aides du dispositif.⁴²

1.2.1.2.2 Le Conseil d'Orientation

Structure pluraliste associant dix-sept (17) membres issus de différentes institutions, organismes et associations, le conseil d'orientation a pour rôle de fournir des

⁴¹ OUZAR Chabha, LOUGGAR Rosa, op, cit

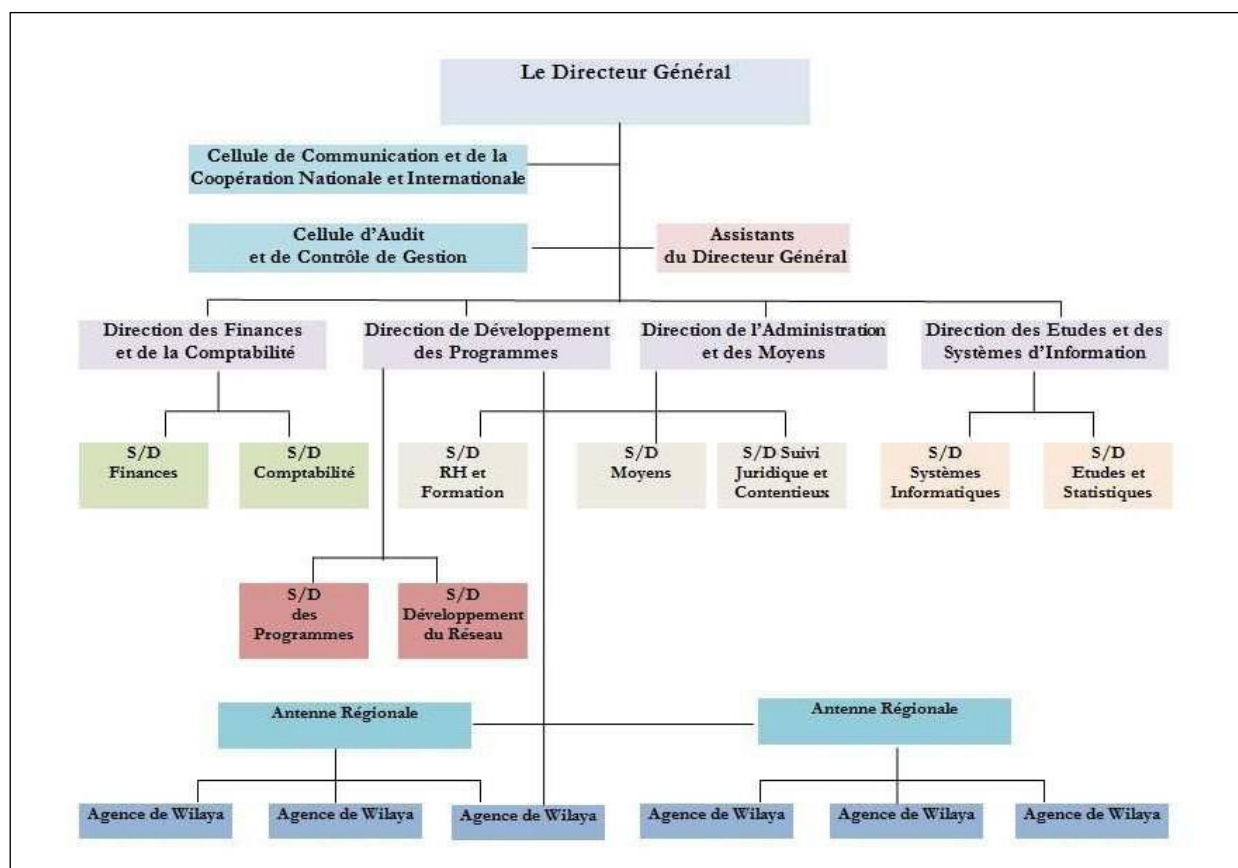
⁴² www.angem.dz/article/organisation-de-l-angem-en-bref. Consulté le 27/07/2021.

avis sur toutes les questions relatives à la vie de l'ANGEM. Il développe sa réflexion de manière autonome et transversale. Les membres du conseil d'orientation sont désignés par arrêté du ministre chargé de la solidarité nationale sur proposition des autorités dont ils relèvent, pour une période de trois (3) ans, renouvelable.⁴³

1.2.1.2.3 Le Comité de Surveillance

Le Comité de Surveillance de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit est chargé d'exercer, pour le compte du Conseil d'Orientation, le contrôle à posteriori de la mise en œuvre de ses décisions. Il est composé de trois (3) membres désignés par le Conseil d'Orientation.

Schéma N° 01 : Organigramme de l'ANGEM



Source : www.angem.dz/article/organisation-de-l-angem-en-bref

⁴³ www.angem.dz/article/organisation-de-l-angem-en-bref. Consulté le 27/07/2021

1.2.2 Missions et Objectifs de l'ANGEM

En participant activement à la promotion de l'emploi, le microcrédit est conçu comme un instrument pour combattre le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale.⁴⁴ A cet effet, l'organisme de l'ANGEM poursuit différentes missions et objectifs.

Les missions principales de l'ANGEM se résument comme suit⁴⁵:

- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets et la mobilisation des crédits ;
- Octroyer des prêts non rémunérés ;
- Notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, des différentes aides qui leur sont accordées ;
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires, en veillant au respect des clauses des contrats qui les lient à l'ANGEM et en les assistant auprès des institutions et organismes concernés pour la mise en œuvre de leurs projets, notamment les partenaires financiers du programme ;
- Effectuer des conventions permanentes avec des organismes et les établissements financiers, dans le cadre du montage financier des projets, qui sont chargés du suivi de la réalisation et l'exploitation des créances non remboursées dans les délais ;
- Organisation de salons (exposition – vente) régionaux et nationaux des produits du micro crédit ;
- Formation continue du personnel chargé de la gestion du dispositif, des porteurs de projets et des bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de

⁴⁴ SAÏB MUSETTE Mohamed cité op

⁴⁵ MEHLOUL Fateh, MAMACHE Ferhat, op. cité

gestion d'activités génératrices de revenus.

1.2.2.1 Objectifs de l'ANGEM

Les principaux objectifs tracés par l'ANGEM sont les suivants:

- Contribuer à la lutte contre le chômage et la précarité en mettant un microcrédit à la disposition des personnes;
- Promouvoir les petites activités économiques, à savoir «le travail indépendant, le travail à domicile, la petite entreprise, l'artisanat et les services jusqu'à la limite de la micro entreprise » ;
- Encourager et sensibiliser la création d'activités dans les zones rurales dans le souci de générer des revenus et des emplois, en favorisant l'auto emploi et le travail à domicile, en particulier chez les populations féminines ;
- Améliorer l'esprit d'entrepreneuriat dans le but d'intégrer les personnes dans la vie économique et sociale;
- Assurer l'accompagnement pour les bénéficiaires durant toutes les phases de la mise en œuvre de leurs activités, en veillant au respect des contrats qui les lient avec le dispositif;
- Former les porteurs de projets et les bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus et des très petites entreprises ;
- Soutenir la commercialisation des produits issus du micro crédit, par l'organisation de salons d'exposition et de vente.

1.2.3 Conditions d'éligibilité et financements proposés par l'ANGEM

Afin de pouvoir bénéficier des divers financements que le dispositif ANGEM propose, il est nécessaire de remplir un certain nombre de conditions citées au-dessous.

1.2.3.1 Conditions d'éligibilité

L'accès à l'agence ANGEM est lié à certaines conditions dont elles sont citées ci-après²⁵ :

- Être âgé de 18 ans et plus;
- Être sans revenus ou disposer de petits revenus instables et temporaires;
- Avoir une résidence fixe ;
- Être qualifié par un diplôme ou avoir un savoir-faire prouvé en relation avec l'activité projetée ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités;
- Mobiliser un apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité ;
- Cotiser au FGMMC dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire;
- S'engager à rembourser le montant du prêt à la banque et du PNR à l'ANGEM selon un échéancier arrêté.

1.2.3.2 Les modes de financement mis en application

La mission de l'ANGEM consiste à accorder des microcrédits (entre 100.000 DA et 1.000.000 DA) aux individus sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers. Les prêts sont, selon le cas, non rémunérés et les crédits sont bonifiés.²⁶

Le dispositif ANGEM offre de nombreux avantages et aides aux promoteurs : des avantages financiers (des taux d'intérêt très bas ou nuls, remboursements différés),

fiscalité réduite ou prise en charge par l'ANGEM, soutien, conseil, assistance technique et accompagnement sont assurés dans le cadre de la mise en œuvre des activités. Des montages financiers peuvent être différents s'il s'agit « d'achat de matières premières » ou d'acquisitions de petits matériels ou équipements, selon la zone géographique, selon la catégorie de promoteurs (femmes au foyer, étudiants, handicapés...). Néanmoins, le montage financier proposé par le dispositif tel que défini dans l'article 11 du décret exécutif n°04-15 du 22 janvier 2004 prévoit les 3 grandes formules suivantes avec quelques variantes dans certains cas.⁴⁶

1.2.3.2.1 Le financement mixte (ANGEM-promoteur)

Il s'agit de microcrédits non rémunérés octroyés directement par l'ANGEM au titre de l'achat de matières premières. Ils ne dépassent pas les 100.000 DA. Ils sont destinés au titre de la création d'activités par l'acquisition de petit matériel, matières premières de démarrage et au paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité²⁸. Ce montant est élevé à 250000 DA au niveau de dix wilayas du Sud. La durée de remboursement ne peut dépasser 36 mois.

1.2.3.2.2 Le financement triangulaire (ANGEM – Banque – Promoteur)

Concerne des crédits octroyés par la banque et l'ANGEM au titre de création d'activités pour l'acquisition de petits matériels, matières premières de démarrage et au paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité. Le montant du projet est plafonné à 1.000.000 DA. Le financement se présente comme suit⁴⁷ ;

- ✓ Un prêt bancaire de 70%, bonifié à 100%;
- ✓ un prêt ANGEM non rémunéré de 29% ;
- ✓ un apport personnel de 1%.

Les délais de remboursement peuvent aller jusqu'à 8 années avec un différé de trois (3) années pour le remboursement du crédit bancaire. Il est à préciser que le taux d'intérêt bancaire est bonifié à hauteur de 100% du taux fixé par les banques et les

⁴⁶ www.angem.dz/article/organisation-de-l-angem-en-bref. Consulté le 27/07/2021

⁴⁷ www.angem.dz/article/organisation-de-l-angem-en-bref. Consulté le 27/07/2021

établissements financiers.

Le dispositif est doté d'un fonds de garantie des crédits accordés par les banques, dénommé « Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits – FGMMC »

Les montants des financements, qui étaient, depuis 2004, de 30000 DA pour les crédits destinés à l'achat des matières premières et de 400000 DA pour ceux destinés à la création d'activités (financements triangulaires), ont été revus à la hausse après la promulgation du Décret Présidentiel n° 11-133 du 22 mars 2011, relatif au dispositif du Micro crédit, modifié, pour atteindre, respectivement, 100000 DA (250000 pour les wilayas du Sud et des hauts plateaux) et 1000000 DA.³⁰

De ce fait, les deux modes de financement sont :

- **Financement mixte** : Le financement accordé est limité à 250 000 DA pour les wilayas du sud et à 100 000 DA pour les autres zones, sans apport personnel nécessaire ;
- **Financement triangulaire** : Le financement accordé est limité à 1 000 000 DA, l'apport personnel est de 1% du total du montant accordé, le crédit bancaire de 70% et le PNR de l'ANGEM est de 29% avec un taux bonifié à 100%.

1.2.3.3 Ressources financières de l'ANGEM

Les ressources du fonds sont constituées par :

- L'apport en capital de l'agence nationale de gestion du micro crédit ;
- L'apport du trésor public ;
- L'apport en capital des banques adhérentes ;
- Le reliquat non utilisé de l'ancien fonds de garantie des risques découlant du micro crédit ;
- cotisations versées par les bénéficiaires de la MC et par les banques ;

- produits de placements financiers des fonds propres et des cotisations ;
- dons, legs et subventions ;
- dotations complémentaires en fonds propres.

1.3 Dispositif de l'Agence nationale de Développement industriel pour la promotion de l'investissement « ANDI »

L'ANDI de sa part constitue l'un des organismes adoptés par les pouvoirs publics dans la pratique des politiques d'emploi. Dans cette section, nous allons présenter cette agence et le contexte de sa création, ensuite citer quelques-unes de ses missions, puis voir les différents avantages qu'elle accorde pour ses bénéficiaires et enfin les conditions d'octroi de ces avantages.

1.3.1 Présentation de l'agence et du Guichet Unique

Les deux points qui suivent sont consacrés pour présenter l'agence et son guichet unique ainsi que leur création par les décrets relatifs.

L'agence Nationale de Développement de l'Investissement

L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) est un établissement public à caractère administratif (EPA), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière³¹. Cette agence en charge de l'investissement était initialement dénommée APSI pour Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001³², en vue de redynamiser cette institution, elle fut réorganisée par le décret exécutif n°01-282 du 24 septembre 2001 et porte depuis la dénomination de l'ANDI.

L'ANDI est placée sous la tutelle du ministre chargé de la promotion des investissements.

Le guichet unique

C'est une institution créée au sein de l'ANDI dont le rôle est d'accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements. Elle permet donc de faciliter et simplifier les procédures légales de constitution des sociétés et de mise en œuvre des projets d'investissement.

Le guichet unique, décentralisé, puisqu'il est créé au niveau de la wilaya regroupe, outre les cadres de l'ANDI, les représentants des administrations intervenant à un moment ou à un autre dans le parcours de l'investissement, à savoir les représentants du CNRC, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté.

Le décret n°06-356 accorde à chaque représentant des institutions citées supra une mission spécifique en liaison avec la nature de l'administration qu'il représente⁴⁸.

L'investisseur non résident fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, le directeur du GUD constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résident. En second lieu, le directeur du GUD doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages. En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminée vers les services concernés.

L'ensemble des documents délivrés par le GUD faisant foi, toutes les administrations sont tenues de s'y conformer.⁴⁹

1.3.2 Missions de l'ANDI

L'ANDI a principalement comme missions⁵⁰ :

- D'assurer, dans tous les domaines utiles à l'investissement, un service d'accueil et

⁴⁸ ³³Décret exécutif n° 06-356 du 09 Octobre 2006, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de développement de l'investissement, journal officiel n° 64 du 11 Octobre 2006.

⁴⁹ GRAICHE Lynda, op. cit. P

⁵⁰ Décret exécutif n°06-356 du 9 octobre 2006, article 3.

d'information au profit des investisseurs ;

- De collecter, de traiter, de produire et de diffuser à travers les supports les plus appropriés d'information et d'échange de données, toute la documentation nécessaire à une meilleure connaissance, par les milieux d'affaires, des législations et réglementations en rapport avec l'investissement, y compris celles à caractère sectoriel;
- La réalisation d'études en vue de la simplification des réglementations et procédures concernant l'investissement ;
- D'organiser un service d'accueil, d'orientation et de prise en charge des investisseurs ;
- D'accompagner les investisseurs et de les assister auprès des autres administrations ;
- D'assurer la gestion de portefeuille foncier ;
- De représenter l'agence au niveau des organes délibérants des organismes locaux en charge de la gestion du foncier économique ;
- Assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements nationaux et étrangers.

1.3.2.1 Les avantages accordés dans le cadre du dispositif

L'ordonnance N° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement, modifiée et complétée par l'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006 prévoit deux régimes d'octroi des avantages fiscaux, un régime général et un autre dérogatoire. Les avantages fiscaux sont accordés aux entreprises créées dans le cadre de l'ANDI durant la phase de réalisation et d'exploitation.

L'investisseur doit être muni d'une décision d'octroi d'avantages de réalisation et d'une décision d'octroi d'avantages d'exploitation afin de bénéficier de ceux-ci.

1.3.2.1.1 Le régime général

Ce régime s'applique aux investissements réalisés dans le domaine de

production de biens et de services à l'exception des activités exclues de ces avantages.

Ces investissements bénéficient des avantages suivants :

➤ **Au titre de la Réalisation**

Durant cette phase, l'ANDI met au profit de l'investisseur les avantages suivants :

Exonération en matière de droits de douane pour les équipements importés entrant directement dans la réalisation des investissements

- Franche de la TVA pour les biens et services non exclus, importés ou acquis localement et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exemptions du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

➤ **Au titre de l'Exploitation**

Ces avantages sont octroyés pour une durée de 1 à 3 ans après constat de l'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur, cette durée peut être portée à 5 ans pour les investissements créant plus de 100 emplois au démarrage de l'activité :

- Exonération de l'IBS (impôt sur les bénéfices des sociétés) ;
- Exonération de la TAP (taxe sur l'activité professionnelle).

1.3.2.1.2 Le régime dérogatoire

Ce régime comprend deux régimes différents, le régime applicable aux investissements qui nécessitent la contribution de l'État et le régime applicable aux investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale⁵¹.

Le régime applicable aux investissements nécessitant la contribution de l'État.

⁵¹ ANDI.dz

➤ **Durant la période de réalisation**

Durant cette phase de l'investissement, l'ANDI offre plusieurs avantages à savoir :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;

CONCLUSION

L'Algérie reste très touchée par phénomène de chômage. En vue de faire face à ce dernier, les pouvoirs publics ont adapté un ensemble de mesures. Ces dernières sont présentées sous forme des différents dispositifs que les pouvoirs publics ont mis en place pour permettre une promotion de l'emploi, ainsi qu'une lutte contre la précarité et le chômage, à savoir l'ANADE, l'ANGEM et l'ANDI.

Il est à noter que l'existence d'un chômage élevé dans un pays fait en sorte qu'un nombre important de jeunes décident d'entreprendre³⁸, ils sont animés par la pression de s'en sortir et d'exercer une activité, les dispositifs présentés précédemment permettent tant aux jeunes personnes âgées de 18 à 35 ans qu'aux promoteurs âgés de 30 à 50 ans de bénéficier d'une aide financière pour financer leur projet, ils assurent également un suivi tout au long de l'exploitation de celui-ci, cela leur permet de créer leurs propres activités ou microentreprise, ce qui contribue à la création de nombreux emplois et au développement de l'économie.

Chapitre IV: La dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de Bejaïa

Introduction

En Algérie, les petites et moyennes entreprises constituent la grande partie du tissu économique. La PME est considérée comme une cellule de richesse, une source de satisfaction aux besoins économiques et sociaux en matière de croissance économique et d'absorption de chômage

La création des PME ne cesse d'augmenter en Algérie surtout à partir de l'année 2000 suite aux dispositifs d'accompagnement apporté par l'État algérien,

Ces dispositifs ont permis aux jeunes d'avoir accès à la création de petite et moyenne entreprises, suite aux multiples avantages qu'ils offrent dans divers secteurs économiques.

Dans ce chapitre, on va essayer de dresser un état des lieux sur la dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de Bejaïa, pour s'y faire on s'est rapproché de la direction de l'industrie et les organismes d'accompagnement pour la création des entreprises situer au niveau de la wilaya de Bejaïa.

; La première section fera objet d'évolution Evolution de la population des PME Bejaia, la deuxième section fera l'objet d'étude statistique de la répartition des projets financés et l'emploi crée au niveau des trois dispositifs (ANADE, ANDI, ANGEM). La troisième section est consacrée à la présentation et interprétation des résultats de l'enquête.

Section 1 État de lieux des PME de la wilaya de Bejaia

1.1 Présentation de la wilaya de Bejaia

1.1.1 Situation géographique

La wilaya de Bejaia se situe au nord-est de la région centre de l'Algérie, elle s'ouvre sur la méditerranée avec une façade maritime de plus de 100Km. Elle est organisée en 19 daïras chapeautant 52 communes, elle a des limites administratives avec wilayas :

- Tizi-Ouzou et Bouira à l'ouest,
- Jijel à l'Est,

- Sétif et bordj Bou Arreridj au sud,

La wilaya de Bejaia s'étend sur une superficie de 322 348 Ha avec 1 002 644 d'habitants au début de 2008, Bejaïa est en termes de population la plus grande ville de Kabylie. Elle est aussi, grâce à sa situation géographique, le plus important pôle industriel de la région, notamment par

la concentration de nombreuses industries et la présence d'un des plus grands ports pétroliers et commerciaux de la Méditerranée.

1.1.2 L'activité économique dans la wilaya de Bejaïa

La wilaya de Bejaia connaît un mouvement économique important dans les différentes branches d'activités, du fait qu'elle se situe dans le TOP 5 en ce qui concerne la création des PME à l'échelle nationale, à cet effet nous allons citer les différentes branches d'activités occupées au niveau de cette wilaya.

1.1.3 Évolution de la population des PME Bejaia de 2017 à 2020

Le tableau suivant illustre l'évolution globale des PME, avec un nombre **30199** de PME, ces entreprises constituent la composante majeure de la population des PME opérationnelles. Elles emploient **73737** salariés soit **2,44** emplois/PME en moyenne.

Tableau N^O 08 : Mouvements des PME privées durant les trois (03) dernières années

	Année 2017	Année 2018	Évolution	Année 2019	Évolution	Année 2020	Évolution
Nombre de PME	25 036	27 203	2167 8,65%	28 842	1639 6.02%	30199	1357 4,70%
Nombre d'emploi	63 484	67 890	4406 6,94%	71 172	3282 4.83%	73737	2565 3,60%

Source: direction de l'industrie et des mines

D'après les données précédentes, nous remarquons que le nombre d'entreprises créées est en augmentation à partir de 2017 jusqu'à 2020, mais on constate en 2019 le taux de l'évolution à diminuer à 6,02 %, pour atteindre 4,70% en 2020. Cela est dû à la crise sanitaire de 2019.

Également pour le nombre d'emploi créés on a remarqué une augmentation significative ces quatre dernières années par contre l'évolution par rapport à l'année 2017 et 2018 n'a cessé de diminuer d'un taux de 4.83% en 2019. et de 3,60%.

D'après les résultats nous constatons qu'il existe une relation directe entre les PME et le nombre d'emplois.

1.1.4 La répartition des PME par secteur d'activité dans la wilaya de Bejaïa

Tableau N° 09 : Répartition des PME par secteur d'activité au 31/12/2020

N°	Secteurs d'activités	Nombre de PME	%	Nombre d'emplois	%
01	Bâtiments et travaux publics	6821	22.58	20103	27.26
02	Commerces	6323	20.93	10447	14.16
03	Transport et communication	4669	15.46	7159	9.70
04	Services fournis aux entreprises	2643	8.75	10329	14
05	Service fourni aux ménages	2687	8.89	4544	6.16
06	Industrie du bois, liège, papier, imprimerie	1333	4.41	2500	3.39
07	Hôtellerie et restauration	1320	4.37	3341	4.53
08	Industries agroalimentaires	1029	3.40	3800	5.15
09	Autre	3374	11.21	11514	15.65
TOTAL		30199	100	73737	100

Source : CNAS

Il est à noter à cet égard, que les secteurs qui sont plus forts restent ceux des Bâtiments et travaux publics (22,58%), en suite le commerce (20,93%), et Transport et

communication(15,46%) et Services fournis aux entreprises (8.75%), et en fin les secteurs des services liés aux industries avec une valeur de (0,02%).

On constate aussi que le secteur de bâtiment et travaux public avec un taux de 27.26 % ainsi le secteur du commerce avec un taux de 14.16 % occupe toujours la première place sur le nombre d’emplois créés, puis vient le Service fourni aux entreprises en troisième position avec un taux de 14 %

Section 02 La contribution des dispositifs d’aide à la création d’entreprise à la dynamique entrepreneuriale au niveau de Bejaïa.

1.2 La contribution de L’Andi a la dynamique entrepreneuriale

Tableau 10 : Répartition des projets d’investissement réalisés par grand secteur d’activité du 01/01/2018 au 31/12/2020

Secteur	Nombre de projets	Taux	Nombre d’emploi	Taux	Montant en KDA	TAUX
Agriculture	4	4,88 %	16	1,62 %	66 720	1,29 %
BTPH	26	31,71%	426	43,25 %	1 019 440	19,74 %
Industrie	46	56,10%	501	50,86 %	3 145 998	60,93 %
Santé	2	2,44%	2	0,20 %	10 916	0,21 %
Tourisme	1	1,22%	16	1,62 %	458 904	8,89 %
Services	3	3,66%	24	2,44 %	461 565	8,94 %
Total	82	100%	985	100 %	5 163 543	100%

Source : Agence nationale de développement de l’investissement de Bejaia

Depuis le début de l’année 2018 jusqu’à la fin du 4e trimestre 2020, parmi six secteurs il a été enregistré un Total 82 de projet. La majeure partie de ses PME sont constituées de deux secteurs avec 56,10% d’entrepris en BTPH et de 31,71% le reste des projets qui suit ne dépasse pas la dizaine, l’agriculture de 4,88%, la santé de 2,44%et pour le tourisme 1,22% etenfin les services de 3,66%

On remarque aussi que pareillement la majorité des emplois créés revient aux secteurs les plus dominants ; le BTPH en premier avec un taux de 43,25% sur un nombre de 985 d'emplois créés durant cette période en deuxième reviens à l'industrie avec un taux de 43,25%

le reste des secteurs ne constitue une petite entité qui ne dépassent pas 60 salariés.

1.3 La contribution de l'ANADE a la dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de Bejaïa

Tableau N 11 :: Répartition des projets d'investissement réalisés par grand secteur d'activité du 01/01/2018 au 31/12/2020

Désignation	Entreprises créées			Nombre d'emplois		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Services	47	94	00	137	292	13
Artisanat	02	09	00	7	22	00
Agriculture	08	05	05	18	11	13
Transport frigorifique	00	00	00	00	00	00
Transport marchandises	00	00	00	00	00	00
Transport de voyageurs	00	00	00	00	00	00
Industrie	25	85	45	91	301	153
BTPH	29	49	21	120	222	79
Pêche	00	00	00	00	00	00
Professions libérales	90	100	103	187	206	286
Maintenance	00	00	00	00	00	00
Hydraulique	4	2	4	12	2	18
Total	205	344	178	572	1056	549

Source : données de l'ANADE de BEJAIA

Durant ces trois dernières années le dispositif l'ANADE a contribué à la création d'un total de **727** PME et de **2177** emplois, divers secteurs sont gelés par ce

dispositif comme le montre le tableau en dessus le **transport (frigorifique, marchandises, de voyageurs) la pêche et la maintenance.**

D'après les informations collectées si dessus, on constate que les professions libérales occupent la première place avec un total de 293 PME suivie de 679 d'emplois créés, on note à cet égard dans cette même logique que les secteurs où la création d'entreprises a été la plus forte restent ceux de l'industrie avec 155 PME et de 545 emplois , le secteur des services à réaliser durant 2018 et 2019 avant de geler cette activité en 2020 un nombre de 141 PME ,et à contribuer à la création de 442 postes d'emplois, le BTPH en quatrième position avec un nombre de 99 PME qui a permis la création de 421 emplois, reste Artisanat et l'agriculture et l'hydraulique des secteurs peut exploiter par les jeunes promoteurs.

1.4 La contribution de l'ANGEM a la dynamique entrepreneuriale de la wilaya de Bejaïa

Tableau N 12 : l'intervention de l'ANGEM de Bejaïa durant la période 2017 AU 2019 par secteurs d'activités

	2017	2018	2019	total	Emplois crée
AGRICULTURE	55	99	10	164	<i>168</i>
ARTISANAT	38	60	6	104	<i>115</i>
BTP	0	0	0	0	<i>0</i>
INDUSTRIE	893	1123	95	2121	<i>2199</i>
COMMERCE	10	13	1	24	<i>50</i>
PECHE	0	0	0	0	<i>0</i>
SERVICES	51	79	5	135	<i>197</i>

Réaliser par nous-mêmes à partir des données collectées auprès de l'antenne ANGEM de Bejaïa

D'après les données du tableau précédent nous remarquons que le secteur le plus financé est **l'industrie** avec 2121 projets et de 2199 emplois crée durent ces trois

années, l'agriculture vient en deuxième place pour un total de 164 de projet financé et la contribution à la création de 168 emplois, pour le secteur services 135 projet et 197 emploi, l'organisme à geler le secteur BTP et pêche durant ces trois années ;et enfin en ce qui concerne le secteur du commerce l'ANGEM à enregistrer 24 projets financer qui a participé à la création de 50 emplois .

A cet égard on a remarqué une retriassions d'évolution en 2019 qui a toucher tous les secteurs et cela est dû à la crise sanitaire 2019, affectée par le ralentissement de l'activité avecle confinement.

Conclusion

Malgré le rôle positif joué par les dispositifs mis en place en Algérie pour impulser une dynamique entrepreneuriale néanmoins les porteurs de projets sont confrontés à plusieurs obstacles un des principaux obstacles, nous citons les difficultés financières qui bloquent l'investissement, l'accès aux sources de financement est particulièrement difficile pour les PME qui ne disposent pas de garanties suffisantes. À côté de ses obstacles s'ajoutent la corruption et le manque de transparence dans le traitement des dossiers, de la lourdeur des procédures administratives, l'absence de structures d'accueil et d'encadrement. Aussi, les obstacles de foncier industriel en Algérie demeurent l'un des grands handicaps auxquels font face les investisseurs, les obstacles fiscaux.

De ce fait les pouvoirs publics doivent fournir beaucoup d'efforts pour améliorer le climat des affaires et l'environnement institutionnel pour le rendre plus stimulant pour la création d'entreprises afin que la PME procéder l'ensemble des caractères pour qu'elle soit solide et compétitive au niveau externe, et participent à la croissance économique.

Conclusion générale

Conclusion générale

Notre travail avait pour objectif de montrer l'apport des dispositifs mis en place par l'état sur la dynamique entrepreneuriale de la wilaya de Bejaïa, pour mieux cerner le phénomène de la dynamique entrepreneuriale, nous avons établi au départ un cadre conceptuel de l'entrepreneuriat et un cadre théorique sur l'entrepreneur, dans lequel nous avons cerné les différents concepts de l'entrepreneuriat et l'entrepreneur, afin de traiter leurs émergences dans la science économique. Ensuite nous avons conclu que l'entrepreneuriat est un phénomène qui se manifeste par deux forces, l'une liée à l'acte d'entrepreneuriat qui est souvent associé à la création d'entreprises et l'autre est liée à l'ensemble des activités de l'entrepreneur qui vise à créer, maintenir et à développer une entreprise en autre terme la création d'entreprises n'est rien sans l'entrepreneur innovateur.

1- Rappel des hypothèses postulées

Comme il a été souligné, l'objectif tracé est de faire un diagnostic sur l'apport des politiques publiques en faveur de création d'emploi et de création d'entreprise mis en place et leur efficacité sur le terrain en matière création d'emplois, d'absorption de chômage et à booster la dynamique entrepreneuriale de la wilaya de Bejaïa. Dans ce sens, nous avons formulé deux hypothèses que nous avons tenté de vérifier tout en s'appuyons sur les données de l'enquête menée au niveau de la wilaya de Bejaïa. Nous avons choisi d'effectuer. Nous avons choisi d'effectuer cette étude dans la région de Bejaïa parce qu'elle occupe une place importante en matière de création d'entreprise au niveau national, et c'est la région qui nous offre plus de facilités pour mener cette investigation.

- La première hypothèse considère que la création d'entreprises se finance de plusieurs façons aides à la création, apport en fonds propres, recours aux investisseurs et au financement, etc.
- Quant à la deuxième hypothèse postule que le rôle de l'état en tant que simulateur de la création d'entreprises reste déterminant à travers la mise en place des différents programmes et dispositifs d'aide et d'accompagnement.

2-Rappel des principaux résultats

D'après l'analyse et traitement des données obtenues par les différents organismes d'aide à la création d'emplois dans la wilaya de Bejaïa, nous font dire que ceux-ci permettent de lutter contre le chômage puisqu'ils créent chaque année des milliers de projets et micro entreprises. Ce qui contribue à améliorer la situation économique et à créer une culture entrepreneuriale chez les individus.

Ces dispositifs présentés précédemment permettent aux jeunes personnes âgées de 18 à 35 ans qu'aux promoteurs âgés de 30 à 50 ans de bénéficier d'une aide financière pour financer leur projet, ils assurent également un suivi tout au long de l'exploitation de celui-ci, cela leur permet de créer leur propres activité ou microentreprise, ce qui contribue à la création de nombreux emplois et au développement de l'économie. En définitive, nous pouvons souligner que ces dispositifs (ANADE, ANGEM, ANDI) ont contribué à la lutte contre le chômage dans la wilaya de Bejaïa, puisque les différents bilans présentés par les organismes le confirment. Toutefois, au vu de la répartition déséquilibrée des projets financés, ses organismes devraient adopter une politique visant à favoriser la création d'emplois dans les secteurs à faible nombre de projets créés.

Nous pouvons dire que l'entrepreneuriat est un moyen pour créer de la richesse, mais aussi un facteur puissant de réinsertion sociale. Alors pour mettre sur pied son projet l'entrepreneur a besoin d'un capital financier certes, mais aussi de compétences multiples, c'est pourquoi les pouvoirs publics et les acteurs économiques ont développé des actions visant à répondre aux différents besoins de l'entrepreneur, autour notamment de l'appui financier, du conseil, de la formation afin d'augmenter le nombre d'entreprises et d'assurer leurs pérennités.

Nous avons par la suite évoqué les politiques volontaristes de promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes, avec référence explicite à l'expérience algérienne. Après avoir évoqué la problématique du chômage des jeunes en Algérie et les différents dispositifs mis en œuvre par l'État afin d'absorber le chômage chez cette catégorie de la population.

3-Vérification et validation des hypothèses avancées

Concernant la première hypothèse relative à la panoplie existante en matière de financement d'entreprise, nous avons remarqué que les fonds initiaux de financement de création d'entreprise peuvent venir de différentes source et dans certains cas peuvent être mixte. En effet, ce dernier constat est observé dans plusieurs cas lors dans notre investigation.

Concernant la deuxième hypothèse, que le rôle de l'état en tant que simulateur de la création d'entreprises reste déterminant à travers la mise en place des différents programmes et dispositifs d'aide et d'accompagnement. Nous avons constaté que les pouvoir public ont initié plusieurs programmes et dispositif dans ce domaine de création d'entreprises et de lutte contre le chômage à travers notamment dispositifs (ANADE, ANGEM, ANDI) qui ont aidé d'une façon significative à booster la démarche entrepreneuriale de plusieurs jeunes diplômés dans la région. Néanmoins, ces dispositifs comportent certaines lacunes et insuffisances qu'il faudrait remédier dans le futur pour améliorer leurs efficacités sur le terrain.

En fin on peut dire que les PME jouent un rôle très important dans le développement économique de chaque pays, car elles sont capables de résoudre les problèmes socioéconomiques, accroître la richesse et améliorer le niveau d'emploi. Par conséquent, on peut dire que le recours aux entreprises reste indispensable et incontestable, puisque ces dernières constituent la base du tissu économique d'un pays.

Bibliographie

Bibliographie

1. Andersson A.R (2005) ; « Enacted Metaphor ; the theatricality of Entrepreneurial.
2. Alain Fayolle, *Entrepreneuriat ; apprendre à entreprendre*, DUNOD, Paris 2004.
3. Boutilliers, Uzunidis, « l'entrepreneur, une analyse socio-économique », *Economica*, Paris, 1995.
4. Balland S, Bouvier A-M, « *Management des entreprises* », édition DUNOD, 2004.
5. Barneto P., Gregorio G., *Finance – manuel et applications*, Dunod, 2007.
6. Cantillon R, « *Essai sur la nature du commerce en général* », Ed. I.N.E.D, Paris, 1997.
7. Drucker. P, « *Les entrepreneurs* », édition Lattés, 1985.
8. Emile-Michel Hernandez : *le processus entrepreneurial, vers un modèle stratégique d'entrepreneuriat*, Harmattan, 1999.
9. Fayolle A, « *Introduction à l'entrepreneuriat* », Ed. Dunod, Paris, 2005.
10. GAUTIE Jérôme, « *Coût du travail et emploi* », éditions La Découverte, Paris, 1998.
11. HERNANDEZ E-M, « *l'entrepreneuriat, approche théorique* », l'Harmattan, France, 2001.
12. Julien P, Marchesnay M, « *L'entrepreneuriat* », *Economica*, Paris, 1996.
13. Plane J-M « *Management des organisations, théories, concepts, cas* », édition Dunod, Paris, 2003.
14. *Process » International Small Business Journal .vol 23.*
15. RADJEM Ramdane, SALOMONE Raphaëlle : « *Guide de la recherche d'emploi en Algérie et à l'étranger* », éditions BERTI, Alger, 2003.
16. Schumpeter J. A., « *théorie de l'évolution économique* », Ed. DALLOZ, Paris, 1938.
17. Scheid. J-C, « *Les grands auteurs en organisation* », édition Dunod, Paris, 2ème édition, 2005.
18. Schumpeter J. A., « *théorie de l'évolution économique* », Ed. DALLOZ, Paris, 1938.
19. Verstreot T, « *Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat* », Éditions EMS, 2000.

Thèses et mémoires de magister

1. **ADRBACHE Razik, LILOUCHE Said**: « **Financement bancaire d'un projet de création d'entreprise** », rapport de stage: licence en Sciences Economique, de Gestion et Commerciale, université de Bejaia, 2009.
2. **BOURICHE.L** «**les déterminants du chômage en Algérie : une analyse économétrique (1980-2009)** » thèse de doctorat de l'université Aboubekr Belkaid Tlemcen, 2012.
3. **GRAICHE Lynda** : « *Les formes d'implantation des firmes multinationales en Algérie: Objectifs et stratégies* », Mémoire de magistère en sciences de gestion option management des entreprises, Université de Tizi-Ouzou, 2012.
4. **HAROUN Hayet** : «**La problématique du foncier industriel et de l'investissement en Algérie** », mémoire de Master, option droit des affaires, faculté de droit et des sciences économiques, université de Perpignan, 2004.
5. **KHAZNADJI M.** Forces et faiblesse de la petite et moyenne entreprise privée algérienne dans le contexte des réformes économiques. Mémoire de magister, sciences économiques, université d'Oran, 2012.
6. **MEHLOUL Fateh, MAMACHE Ferhat** : « **financement des activités productives dans le cadre de l'ANSEJ : Cas des porteurs de projets productifs du dispositif ANSEJ de la wilaya de Bejaia** », mémoire de MASTER en Sciences économiques Option : Monnaie Banque et Environnement International, Bejaia, 2016.
7. **NAIT-ALI S.** : « **la contribution des dispositifs publics à l'absorption du chômage en Algérie : ANSEJ ; ANGEM et CNAC** », mémoire de licence en sciences économiques, option finance banque, UMMTO, 2010.
8. **Tounes. A.** « **L'intention entrepreneuriale** », Thèse pour le doctorat en Sciences de Gestion, 2003 Université de Rouen.

Articles et revues

1. « **Algérie-contre-performances économiques et fragilité institutionnelle** », Revue confluence méditerranée, n°45, janvier 2003.
2. **Coster, 2003**, « **Reprendre une entreprise, quels enjeux pour la formations ?** », Management Et conjoncture sociale.
3. **Fillion**, « **Le champs de l'entrepreneuriat : histoire, évolution, tendances** », cahier de recherche n°97.01, HEC Montréal, 1997.

4. FONROUGE Cécile, «L'entrepreneur / manager deux acteurs d'une même pièce».
5. McClelland D(1961) à, cité par FILION.L.J : « le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendance » revue internationale PME, 1997.
6. OUZAR Chabha, LOUGGAR Rosa: « Le microcrédit à travers le dispositif Angem et son impact en Algérie », FSEGC Université Mouloud Mammeri Tizi- Ouzou, décembre 2014.
7. OCDE, 1998 « Stimuler l'esprit d'entreprise », paris.
8. Paturel R, (2007), « Grandeurs et servitudes de l'entrepreneuriat », Revue Internationale de Psychosociologie, NO 31.
9. VESTREATE.T, « Entrepreneuriat : modélisation du phénomène », revue de l'entrepreneuriat, vol 1, n° 1,2001
10. VERSTRATE (T) et FAYOLLE (A) 2004, « Quatre paradigmes pour cerner le domaine de recherche Entrepreneuriat », Montpellier.

Rapports et documents

1. C. Crutzen, C. Dehalle « cours d'économie politique », Vuibert, 2004
2. DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ETDES STATISTIQUES (DARES), « La politique de l'emploi », Edition La découverte Syros, Paris, 1997.
3. Elyes, Bentabet. Très petites, petites et moyennes entreprises: entre tradition et innovation. 2008.
4. Les cause structurelles du chômage et les remèdes", journal El Watan, 19 janvier2015.
5. « Les déterminants du marché du travail en Algérie : Une analyse quantitative des structures de l'offre et la demande d'emploi (1980- 2009) ». Les Cahiers duManagement des Entreprises et du Capital Social (MECAS), 6, (2010).
6. « L'impact de l'action de l'État sur le développement économique en Algérie 1962-2000 », Mémoire Banque et Marché Financière de l'université Tizi-Ouzou.

Lois et décrets

1. Décret exécutif n° 06-356 du 09 Octobre 2006, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de développement de l'investissement, journal officiel n° 64 du 11 Octobre 2006
2. Décret exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004 portant création et fixant le statut de l'agence nationale de gestion de microcrédit

Webographie

www.angem.dz www.ansej.org.dz www.andi.dz www.ons.dz

Résumé

Le développement et la création des entreprises sont devenus un enjeu majeur auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, la croissance, l'emploi, l'innovation, c'est pourquoi les gouvernements donnent une importance capitale à l'activité entrepreneuriale et essaient de mettre en place des politiques d'encouragement d'aides et d'accompagnements destinées aux entrepreneurs et aux porteurs de projets. Ces politiques ont pour but de mettre en place un climat économique général propice à la création des entreprises et d'encourager l'entrepreneuriat par un ensemble de mesures spécifiques incitatives : aides financières, exonérations fiscales, ou par l'implantation de nouvelles structures et organismes favorisant ce climat d'affaires. Les pouvoirs publics sont désormais conscients de la nécessité de stimuler et développer l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale, ils ont assigné à des institutions publiques, la tâche de concevoir des politiques de promotion de l'entrepreneuriat pour cela nous avons fait une recherche documentaire relative au thème à travers une consultation effectuée au niveau de la bibliothèque, contenant des ouvrages, des thèses, des mémoires, des articles ainsi des revues. Le but est d'étudier les textes législatifs et réglementaires algériens dans la wilaya de Bejaia relatifs aux dispositifs d'aides à la création d'emplois tels que L'ANDI, L'ANAD et L'ANGEM.

Abstract

The development and creation of companies has become a major issue facing us today, growth, employment, innovation, which is why governments give great importance to entrepreneurial activity and try to put in place of encouragement, aid and support policies intended for entrepreneurs and project leaders. These policies aim to establish a general economic climate conducive to the creation of businesses and to stimulate entrepreneurship through a set of specific incentive measures: financial aid, tax exemptions, or by the establishment of new structures and organizations promoting this business climate. The public authorities are now aware of the need to stimulate and develop the spirit of enterprise and the entrepreneurial culture, they have assigned to public institutions the task of designing policies to promote entrepreneurship for this We have done a documentary research relating to the theme through a consultation carried out at the level of the library, containing books, theses, dissertations, articles thus reviewed. The aim is to study the Algerian legislative and regulatory texts in the wilaya of Bejaia relating to job creation assistance systems such as L'ANDI, L'ANAD and L'ANGEM.